Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention – sciences de l'information et des bibliothèques

Parcours – archives numériques

Mémoire / septembre 2026

Panorama des pratiques numériques des archives de partis politiques en France

Laurens ARMANNO

Sous la direction de Clément Oury
Directeur général adjoint du Campus Condorcet, Directeur de l'Humathèque–
Responsable de l'UE « données nativement numériques pour le patrimoine et la recherche » du master ARN à l'Enssib

Remerciements

Je remercie chaleureusement mon directeur de mémoire Clément Oury qui m'a conseillé sur mon plan et la direction à prendre.

Merci à Pierre Boichu des AD 93 pour son accueil bienveillant, les informations qu'il m'a apportées ainsi que ses conseils. Merci à celles et ceux qui ont pris le temps de m'accorder des entretiens : Peter Cross et Aurélien Durr des AD 93, Nicolas Tardits des archives du Parti communiste français, Thierry Merel et Guillaume Touati de la Fondation Jean Jaurès, Odile Gaultier-Voituriez et Emeline Grolleau du Pôle des archives de Sciences Po et Meixin Tambay de la Fondation de l'Ecologie Politique.

Merci à mes camarades de classe de l'Enssib qui m'ont aidé à préciser mon sujet et pour nos séances d'écriture communes.

Je remercie aussi Manuel et Aaron, pour leurs soutien matériel et émotionnel sur divers points dans l'élaboration de ce mémoire. Enfin, un immense merci à Pauline, Alix, Owen, Rose et Mathieu pour votre relecture assidue qui a permis d'y dénicher les trop nombreuses coquilles, reformuler les phrases et apporter un point de vue extérieur : qui a besoin d'une intelligence artificielle quand on peut encore compter sur la solidarité entre ami·es ? Je remercie de nouveau Pauline pour son aide sur de très nombreux points, que ce soit en informatique, à travers ses avis très pertinents ou sur le suivi des (trop) nombreux acronymes.

Pour Florie, que tu reposes en paix.

(cc) BY-NC-ND

Résumé :

Les archives de partis politiques sont des sources de choix dans l'écriture de l'histoire politique contemporaine. De nombreux partis choisissent de mettre en avant et d'ouvrir ou non leurs fonds à la recherche. Avec l'arrivée du numérique, de nouvelles questions se posent. Comment les archivistes gestionnaires de ces fonds s'adaptent à ces nouveaux types de documents ? Quels usages sont faits du numérique ? Ce mémoire propose un panorama des archives de partis politiques en France, en s'appuyant sur des entretiens effectués auprès de différents services. Il se concentre sur les cas des archives du Parti communiste français, du Parti socialiste et, dans une moindre mesure, des Ecologistes. Il propose d'étudier les pratiques de numérisation et valorisation de documents papiers et audiovisuels, ainsi que de présenter les fonds nativement numériques en cours de traitement dans ces services.

Descripteurs :

Archivage ; Archivage électronique ; Archive du politique ; Archives du web ; Archives numériques ; Archives privées ; Archives publiques ; Conservation ; Numérique ; Numérisation ; Parti communiste français ; Parti politique ; Parti socialiste ; Patrimoine numérique ; Valorisation

Abstract :

Political party archives are invaluable sources for writing contemporary political history. Many parties choose whether or not to highlight their collections and open them to research. The advent of the digital age raises new questions. How do the archivists managing these collections adapt to these new types of documents? How are digital technologies utilized? This thesis provides an overview of political party archives in France, drawing on interviews conducted with various departments. It focuses on the archives of the French Communist Party, the French Socialist Party, and, to a lesser extent, the Ecologists. It examines practices regarding the digitization and promotion of paper and audiovisual documents, while also presenting born-digital collections currently being processed by these departments.

Keywords :

Archiving; Digital archives; Digital heritage; Digitization; Electronic archiving; French Communist Party; French Socialist Party; Political archives; Political party; Preservation; Private archives; Public archives; Valorization; Web archives

(cc) BY-NC-ND

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France** » disponible en ligne http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.frou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

(cc) BY-NC-ND

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS 9

CHOIX D'UNE ECRITURE NON-DISCRIMINANTE 10

UTILISATION DE L'IA GENERATIVE 11

INTRODUCTION 13

PARTIE 1 : ARCHIVER LE POLITIQUE, POLITIQUE D'ARCHIVAGE .. 17

I. Les partis politiques et leurs archives : un panorama de la conservation des fonds 17

A. Une lente prise de conscience 17

B. Les contraintes inhérentes aux partis politiques pour la conservation des archives 19

C. Un nouveau goût de l'archive ? 20

D. Qui conserve ses archives ? Une comparaison entre les partis de gauche et de droite 21

II. Le statut juridique des fonds 22

A. L'essence hybride des archives politiques 22

B. Des typologies variées de documents 23

C. Des lieux de conservation et régimes juridiques variés 23

III. Focus sur l'histoire de deux fonds politiques : le PCF et le PS . 25

A. Le Parti communiste français, une progressive ouverture des archives 25

B. Les archives du Parti socialiste et le choix du privé 30

PARTIE 2 : LA NUMERISATION DES ARCHIVES ET LA VALORISATION DES FONDS 33

I. Que numérise-t-on ? Les choix politiques de la numérisation ... 33

A. Qu'est-ce que la numérisation ? 33

B. L'intérêt de la numérisation pour les archives du politique 34

C. Limites de la numérisation et enjeux de conservation 35

II. Gros plan sur des programmes de numérisation et d'indexation dans les archives du politique 37

A. La numérisation et la mise en ligne des archives du communisme : le cas des fonds de Moscou 37

B. Les fonds audiovisuels du PCF 38

C. La numérisation à la Fondation Jean Jaurès 42

III. La valorisation en ligne des archives 43

A. Les plateformes web des services d'archives et les expositions virtuelles 44

B. L'association Ciné Archives et la mise en valeur des fonds cinématographiques du PCF 45

(cc) BY-NC-ND

PARTIE 3 : LES ARCHIVES NUMERIQUES, NOUVELLES SOURCES DE L'HISTOIRE 47

I. La sauvegarde des archives numériques pour écrire l'histoire politique de demain 47

A. Fonctionnement du numérique et pérennisation des données 47

B. Qu'est-ce qu'un document numérique ? 48

C. Comment assurer l'intégrité des documents ? 49

D. Rôle de l'archiviste dans la mise en place d'une politique d'archivage 49

II. Les fonds nativement numériques des partis politiques 50

A. Les fonds nativement numériques du PCF 50

B. Les fonds nativement numériques du Parti socialiste 52

C. Les fonds nativement numériques des Écologistes 53

III. Le cas des archives du web : un fonds conservé et entretenu par la BnF 54

A. Que sont les archives du web ? 54

B. La collecte du web électoral 55

C. Les archives du web du PCF 55

CONCLUSION 57

SOURCES 59

BIBLIOGRAPHIE 61

SITOGRAPHIE 66

TABLE DES ILLUSTRATIONS 67

TABLE DES MATIERES 69

(cc) BY-NC-ND

Sigles et abréviations

AD : Archives départementales
AFNOR : Association française de normalisation
AN: Archives nationales
ARPA: Advanced Research Project Agency
BMP : Bibliothèque marxiste de Paris
BnF : Bibliothèque nationale de France
CCCP : Commission centrale de contrôle politique
CNC : Centre national du cinéma et de l'image animée
CPDF : Coopérative de production et de diffusion du film
DAM : Digital asset management
EELV : Europe Écologie Les Verts
FGDS : Fédération de la gauche démocrate et socialiste
IC : Internationale communiste
INA : Institut national de l'audiovisuel
OCR : Optical character recognition
OURS : Office universitaire de recherche socialiste
PANDOR : Portail Archives Numériques et Données de la Recherche
PCF : Parti communiste français
PS : Parti Socialiste
RPF : Rassemblement pour le peuple français
SAE : Système d'archivage électronique
SCD : Service central de documentation
SFIC : Section française de l'Internationale communiste
SFIO : Section française de l'Internationale ouvrière
SIA : Système d'information archivistique
UDR : Union des démocrates pour la République
URSS : Union des républiques socialistes soviétiques
WARC : Web ARChive

(cc) BY-NC-ND

Choix d'une écriture non-discriminante

Il a été choisi d'adopter une « écriture non-discriminante » lors de la rédaction de ce mémoire. Il s'agit de revoir l'idée du masculin comme « neutre », alors même que les femmes ont été des actrices centrales à la fois dans les partis politiques mentionnés, au sein des services d'archives et de la discipline historique.

Le masculin a été conservé lorsqu'il était entièrement sûr que les personnes concernées étaient des hommes, par exemple à propos des Secrétaires généraux de la Section française de l'Internationale ouvrière ou du Parti socialiste avant 2008.

Quand cela était possible, le choix a été fait d'utiliser des adjectifs épicènes. L'utilisation du point médian a été privilégiée, mais réduite pour une lecture plus fluide : au lieu d'écrire « militant·e·s », il est écrit « militant·es ».

Le protocole de rédaction a été tel que ci-contre :

Règle :	**Exemple :**
Ajout du ·e à la fin du mot ou ·es s'il est au pluriel	Les étudiant·es
Ajout de la syllabe supplémentaire à la suite d'un point médiant en cas de changement de syllabe	Les chercheur·euses
Accord des adjectifs et des participes au nom	Les chercheur·euses invité·es

Le choix a été fait de privilégier l'utilisation du « il » et « elle » lorsque c'était nécessaire : ainsi, pour « il a la possibilité de… » nous disons « il ou elle a la possibilité de… ».

(cc) BY-NC-ND

Utilisation de l'IA générative

Pour des raisons personnelles et éthiques, il a été choisi de ne pas utiliser l'IA générative lors de l'écriture de ce mémoire.

(cc) BY-NC-ND

INTRODUCTION

En 1908, Louis Dubreuilh, Secrétaire général de la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO) déclare : « La question principale pour un Parti est d'avoir des archives dans lesquelles il peut retrouver, quelques années après, les décisions, les résolutions qu'il a prises ». Cette phrase, qui rappelle l'utilité originale des archives comme outil de fonctionnement d'une organisation, instaure également des pratiques de conservation inédites en France pour les organisations héritières à la SFIO. Il sous-tend également l'intérêt de transparence démocratique des archives, comme témoin des décisions collectives et de l'activité des membres, qui permettent de retrouver à la fois ce qui a été décidé et par qui.

En France, les partis politiques prennent naissance avec la loi sur les associations de 1901 qui permet aux citoyen·nes d'exercer leur liberté d'association, menant à la formation de groupes politiques. Les partis politiques peuvent prendre de multiples formes, en fonction de leur influence sur les territoires et auprès des populations, de leurs puissances électorales et de la façon dont ils conçoivent leur mode d'organisation. Ils peuvent être fortement structurés, comme le sont le Parti communiste français (PCF) ou le Parti socialiste (PS), avec de fortes directions nationales et des fédérations locales.

Les partis politiques français doivent garder trace de leur fonctionnement, que ce soit pour des raisons fonctionnelles (suivi des décisions, gestion du personnel et du patrimoine) ou pour des raisons juridiques (contrôles de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques). Pour ce faire, ils possèdent en leur sein des services de documentation et/ou d'archives qui conservent les traces de leurs activités.

Selon l'article L211-1 du Code du Patrimoine, « les archives sont l'ensemble des documents, y compris les données, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité ». Produits de l'activité humaine, elles témoignent de la vie des organisations et des personnes, permettant d'éclairer le passé et servent de sources à l'écriture de l'histoire. Elles sont des objets probants, qui permettent d'assurer les droits des personnes et la continuité d'activité des organisations. Comme le reste de la société, les partis politiques ont été producteurs d'archives dans le cadre de leurs activités militantes, électorales, représentatives, ou mêmes en tant qu'employeurs ou gestionnaires de biens.

Longtemps vues comme des documents papiers, puis se diversifiant par la suite, les archives n'ont pas été épargnées par la « révolution numérique », entraînant la création d'un nouveau type de document : le fichier numérique et les données. Le numérique se définit généralement en opposition à l'environnement analogique. Pour reprendre une définition synthétique, « il renvoie aux nouvelles méthodes technoscientifiques de traitement de l'information par le codage et le calcul à travers les programmes informatiques » (Paloque-Berges, 2016). Lorsqu'on crée un fichier sur un ordinateur, par exemple, on crée un fichier dit *nativement numérique* qui, originellement, n'est qu'une donnée calculée et interprétée par un ordinateur, qui va ensuite la représenter sur les périphériques externes. Les partis politiques ont été confrontés à l'arrivée massive du numérique dans toutes les franges de la société, redéfinissant les façons de travailler, de communiquer et d'échanger. Ils s'y sont

(cc) BY-NC-ND

adaptés et ont réussi à les prendre en main pour se maintenir dans l'échiquier politique. Cette adoption du numérique a entraîné un changement dans la production documentaire de ces structures. Les archives deviennent autres : elles deviennent numériques. En 1986, le Conseil International des Archives définissait déjà les archives numériques comme « généralement codées, lisibles uniquement par des machines, enregistrées sur des supports tels que disques, tambours ou bandes magnétiques, cartes ou bandes perforées ». Or, qui dit archives, dit nécessité de conservation pour assurer les droits des personnes et permettre aux chercheur·euses de les consulter. Un tout « nouvel » enjeu se pose alors aux archivistes : comment traiter et conserver ces nouveaux types de documents ? C'est là l'optique de l'archivage électronique, défini en 1996 par l'AFNOR, dans son *Dictionnaire du numérique*, comme : « l'ensemble des actions visant à identifier, recueillir, classer et conserver des informations, en vue de consultation ultérieure, sur un support adapté et sécurisé, pour la durée nécessaire à la satisfaction des obligations légales ou des besoins d'information ».

Outre la production de documents nativement numériques, il est possible d'observer la pratique de la *numérisation* des documents non-numériques (ou analogiques). La numérisation a de multiples objectifs, dont celui de préservation d'un patrimoine fragile et de valorisation des fonds sur des plateformes en ligne, mais pose aussi des problèmes, en particulier le fait qu'elle se contente de déplacer les supports de conservation.

Alors que le sujet de ce mémoire était d'abord centré sur les fonds du PCF conservés aux archives départementales de la Seine-Saint-Denis (AD 93), le choix a été fait, dans la mesure du possible, de diversifier les objets d'études pour adopter une démarche comparative entre les archives de partis politiques français, en particulier pour ceux encore en activité.

La démarche de recherche s'est appuyée sur la lecture d'une documentation scientifique portant sur les notions de régime de temporalité (Hartog, 2010) pour expliquer la vision actuelle des partis avec leurs archives, de culture politique (Berstein, 1992) pour comprendre pourquoi certains partis valorisent leurs archives et pas d'autres. En toile de fond, nous suivons l'analyse de Bachimont (2017) à propos du numérique et des archives.

La démarche méthodologique s'est appuyée sur la réalisation de six entretiens, trois visites aux AD 93 (janvier, mai et juillet 2026) et une à la Fondation Jean Jaurès (juin 2026). Les entretiens et rencontres ont été les suivants : pour les AD 93, Pierre Boichu, archiviste en charge des archives du PCF, Peter Cross, étudiant en M2 archivistique à Paris XIII et stagiaire, Aurélien Durr, responsable du secteur audiovisuel. Pour les archives du PCF : Nicolas Tardits, docteur en sciences politiques à l'Université Paris Nanterre et archivistes. Pour la Fondation Jean Jaurès : Thierry Mérel, directeur du secteur Histoire et Archives et Guillaume Touati, responsable archives. Pour la Fondation de l'Écologie Politique (août 2026) : Meixin Tambay, responsable des Archives de l'écologie. Enfin, un entretien a été effectué avec Odile Gaultier-Voituriez, cheffe du service des archives de Sciences Po et Emeline Grolleau, archiviste, pour des renseignements bibliographiques, méthodologiques et une vision de ce qui se fait dans ce service (juillet 2026). Ces entretiens ont eu pour but d'interroger les archivistes sur leurs fonds et sur leurs activités en lien avec le numérique et d'éclaircir certains questionnements que posent l'état de conservation actuel des archives de partis politiques.

(cc) BY-NC-ND

L'état des lieux des fonds en première partie sert de base à la suite de la réflexion de ce mémoire. Ainsi, la méthodologie vise à poser les questions qui encadrent ce travail : quels rapports les services d'archives de fonds de partis politiques français entretiennent-ils avec le numérique sous toutes ses formes, dans leurs démarches de collecte, de conservation et de valorisation ? Comment s'adaptent-ils à ces nouveaux types de documents, à la fois vus comme moyen de sauvegarde du patrimoine en disparition, pourtant tout aussi, voire plus, fragiles ? Comment ces pratiques s'inscrivent-elles dans les spécificités posées par les archives du politique ?

Ce mémoire se veut comme une sorte de panorama global des pratiques d'archivages numériques et de l'utilisation du numérique par les archivistes des partis politiques ou structures conservant des fonds de partis politiques. Il ne dresse pas un tableau exhaustif mais propose des pistes de réflexion sur les pratiques de numérisation et l'exploitation de ces fonds, ainsi que sur le traitement des fonds nativement numériques.

Ainsi, nous abordons en première partie un état des lieux de la conservation de fonds de partis politiques, en montrant la prise de conscience progressive de ces structures dans la gestion de leurs fonds, ce qu'il manque, et quels partis mènent une politique d'archivage identifiée. Nous évoquons également le statut juridique de ces fonds, à la fois dépendant de leur contexte de production (archives privées ou publiques) mais également de leurs modalités de conservation. Enfin, nous faisons un gros plan sur l'histoire de deux principaux fonds : les archives du Parti communiste français et les archives du Parti socialiste conservées à la Fondation Jean Jaurès.

Dans une seconde partie, nous présentons les enjeux et limites de la numérisation du patrimoine. Nous faisons un gros plan sur les programmes de numérisation des archives du politique : les archives du communisme, les archives enregistrements sonores du PCF et les divers fonds de la Fondation Jean Jaurès. Enfin, nous présentons les démarches virtuelles de valorisation des fonds, à travers les expositions en ligne ou l'association Ciné Archives qui exploitent les fonds audiovisuels du PCF.

Pour finir, la troisième et dernière partie vise à présenter l'archivage électronique, ses enjeux et besoins, l'état de conservation dans les différents services d'archives du politique et enfin une partie plus exploratoire sur les archives du web du PCF conservées à la BnF.

(cc) BY-NC-ND

PARTIE 1 : ARCHIVER LE POLITIQUE, POLITIQUE D'ARCHIVAGE

I. LES PARTIS POLITIQUES ET LEURS ARCHIVES : UN PANORAMA DE LA CONSERVATION DES FONDS

La prise en charge des fonds historiques des partis politiques fut l'objet une longue maturation en France, issue des choix des partis eux-mêmes dans la conservation, de leurs objectifs politiques, mais également des impulsions des historien·nes et archivistes. De nombreuses structures se sont progressivement mises en place, à travers les choix de conservation des partis : dépôt dans le public ou conservation à travers des fondations.

A. Une lente prise de conscience

La journée d'étude de 1988 organisée par l'Association des archivistes français et présidée par René Rémond, à l'époque président de la Fondation nationale des sciences politiques, marqua un point de départ de la réflexion sur les archives de partis politiques. À cette occasion, l'archiviste Perrine Canavaggio établit un recensement de la conservation des fonds de partis politiques en France. La conclusion en fut plutôt négative : elle observait une « pauvreté des archives de partis politiques » (Roussellier, 1988) qui montrait l'absence de prise de conscience de leurs fonds par les partis eux-même.

En 1997, soit dix ans plus tard, cette même archiviste tirait toujours un bilan plutôt mauvais de l'état de conservation des archives de partis politiques (Canavaggio, 1997). À la suite d'une enquête menée auprès des différent·es producteur·ices, elle indique qu'une grande part des partis politiques alors en activité n'ont pas de politique d'archivage, et encore moins d'archiviste[1]. De plus, elle montre que cette absence de politique d'archivage a entraîné des négligences et destructions d'archives historiques. Seuls quelques partis menaient une politique d'archivage. Le PCF, en premier lieu, possédait une commission archives depuis longtemps, avait ouvert ses fonds en 1993 et était en processus de classement de ses fonds comme archives historiques. Le Parti socialiste conservait peu ses archives, bien qu'un projet d'archives soit en cours en interne, tandis que des fonds de la SFIO se trouvaient à l'Office universitaire de recherche socialiste (OURS). La Fondation Charles de Gaulle, qui n'est pas un parti mais plutôt un institut de recherche, conservait les fonds du Rassemblement pour le peuple français (RPF) et du général éponyme. D'autres fonds, surtout de partis mineurs, se trouvaient dans des services d'archives publiques.

Plus d'un quart de siècle plus tard, le bilan a en quelque sorte évolué. Entre-temps, en 2003, le PCF dépose ses fonds de direction pré-1994 aux AD 93. En 1992, le PS fonde la Fondation Jean Jaurès, sous l'impulsion de Pierre Mauroy, alors ex-premier ministre et premier secrétaire du parti. Cette fondation prend la charge, via son service d'archives, des fonds centraux du PS et, plus tard de ceux de l'OURS. D'autres initiatives ont été mises en place, comme celle de la Fondation de l'écologie

[1] C'est le cas de l'UDF, du parti radical socialiste, du PS à l'époque, de Génération Ecologie. Le RPR (maintenant Les Républicains) a de la documentation imprimée, mais a perdu ses archives antérieures à 1970.

(cc) BY-NC-ND

politique, créée en 2012, qui conserve, dans le 19e arrondissement, les archives d'Europe Écologie Les Verts (EELV), désormais Les Écologistes[2], incluant campagnes, commissions de travail, mouvement de jeunesse, fonds photographiques depuis 1979, ainsi que des fonds de militant·es et personnalités politiques du monde de l'écologie. Cette fondation, créée en tant que *think tank* de réflexions autour de l'écologie, intègre un service d'archives. Les Écologistes, parti pro-européen qui entretient de nombreux liens avec ses alliés internationaux, s'est basé sur le modèle des fondations allemandes, en particulier la Fondation Heinrich-Böll du parti Alliance 90/Les Verts (*Bündnis 90/Die Grünen*) pour sa propre fondation.

Quant aux archives de partis politiques conservés ailleurs qu'au sein des partis eux-mêmes ou de fondations proches, de nombreux fonds existent et sont éparpillés. On peut retrouver les Archives nationales[3], ainsi qu'aux archives du politique de Sciences Po[4], à La Contemporaine[5], ou dans de nombreuses autres structures, comme les lieux de conservation territoriaux tels que les archives départementales.

Une rapide comparaison européenne peut être nécessaire pour mieux comprendre les tendances, en France, autour de l'archivage des fonds des partis. Il s'agit plus particulièrement de parler du modèle des fondations, omniprésent en Allemagne et qui a inspiré par la suite les partis français. En Allemagne, les fondations sont centrales dans la préservation des archives du politiques. Le Parti social-démocrate possède par exemple, depuis le XIXe siècle des archives et une bibliothèque. En 1990, il y avait quatre fondations politiques qui conservaient des archives très riches et diverses avec des moyens conséquents[6]. De manière générale, il semblait y avoir déjà une très grande diversité de centres de conservation d'archives dans ce pays (Bradler, 1990). C'est le modèle de ces fondations qui inspira le Parti socialiste et, plus tard, Les Écologistes (entretiens avec la Fondation Jean Jaurès et la Fondation de l'Écologie Politique). En Italie, la Fondation Gramsci conserve les fonds du philosophe éponyme et a accumulé des fonds supplémentaires : d'autres personnalités politiques, du Parti communiste italien et des des Internationales, tout ceci alimenté d'une riche bibliothèque (Barbagallo, 1990).

Le modèle des fondations est une piste qui semble avoir fait ses preuves, tout comme le dépôt dans le public, parmi les partis ayant décidé d'opter en faveur d'une politique d'archivage.

---

[2] Qui se nomme depuis 2023 « Les Écologistes ».

[3] Nous pouvons noter, depuis les inventaires en ligne : Centre démocrate (CD), Centre Démocratie et Progrès (CDP), Centre des démocrates sociaux (CDS), Mouvement républicain populaire (MRP), Parti féministe unifié (PFU), Parti radical, Parti socialiste unifié (PSU), Union démocratique et socialiste de la Résistance (UDSR), et enfin l'Union pour la nouvelle République (UPR) selon P. Canavaggio (1997) que nous n'avons pas vu en ligne.

[4] Surtout des fonds d'hommes et femmes politiques, de groupes parlementaires, et de partis/mouvements comme le MRP, Paix et Liberté, l'UDSR, Mouvement fédéraliste européen (MFE), Union des fédéralistes européens (UEF).

[5] Contient nombreux fonds d'archives de particuliers et sur l'extrême gauche.

[6] Nous pouvons citer ici : La fondation Friedrich Naumann pour le Parti libéral-démocrate, la fondation Friedrich Ebert pour la Parti social-démocrate, la fondation Konrad Adenauer pour le Parti démocrate-chrétien, une fondation pour l'Union chrétienne-sociale. Tiré de : Canavaggio, P. (1990). *Les services d'archives politiques en République fédérale d'Allemagne. Compte rendu d'un voyage d'étude*. https://doi.org/10.3406/gazar.1990.3148

(cc) BY-NC-ND

B. Les contraintes inhérentes aux partis politiques pour la conservation des archives

Pourtant, si nous prenons la liste des principaux partis représentés à l'Assemblée nationale en août 2026, nous avons (dans l'ordre de sièges) le Rassemblement national, Renaissance, La France insoumise, le Parti socialiste, Les Républicains, Les Écologistes, le Mouvement démocrate, Horizons, Utiles, le Parti communiste français et l'Union des droits pour la république. De ces partis, nous n'avons donc des fonds centraux identifiés que pour le PCF, le PS et Les Écologistes.

Alors, comment expliquer que parmi tous ces partis, nous n'avons des politiques d'archivage identifiées que pour trois d'entre eux ? Il existe des explications concernant la conservation des archives associatives, mais certaines particularités sont spécifiques aux objectifs mêmes des partis. Plusieurs raisons peuvent expliquer cet état de fait.

En 1988, René Rémond considérait déjà que « les partis politiques éprouv[aient] quelque difficulté à « penser » les archives dans la mesure où ils sont des organes de droit privé, dotés de peu de moyens matériels et généralement peu soucieux de leur histoire » (Rémond, 1988). En effet, le coût de l'archivage est souvent trop élevé pour un parti dont les moyens financiers ne sont pas pensés pour inclure des archives. Un parti a par essence un objectif tourné vers le futur, dans le but d'accéder au pouvoir via l'action politique à court terme. Ce sont souvent des structures éphémères qui évoluent avec les alliances politiques, se renouvellent, scissionnent, fusionnent au fur et à mesure des conjonctures. La question de conserver la mémoire de leurs activités est alors portée au second plan, surtout quand ils ne se pensent pas dans l'histoire. Certains cas diffèrent et peuvent être analysés historiquement, en raison des choix politiques de certains dirigeants ou des cultures politiques des structures.

Ce coût de l'archivage devient particulièrement un enjeu lors des difficultés économiques et baisses de résultats électoraux rencontrés par les partis. C'est le cas de la SFIO à la fin des années 1960 ou du PCF dans les années 1990. La refondation de la SFIO en Parti socialiste en 1969 et ses nouveaux objectifs militants et électoraux laissent peu de place à la conservation de leurs documents à visée patrimoniale. Les nombreux déménagements de siège, rénovations, sont, comme dans toutes les structures, des moments propices pour la disparition de boîtes et dossiers. Dans ces situations, et lors des changements d'équipe, certains dirigeants souhaitent même « faire table rase du passé » (Jouineau, 2011), au détriment des archives...

Ces difficultés auraient pu être résolues par une implication de l'État dans la collecte de ces archives, mais il semble que ce ne fut pas une priorité de la part de l'administration. Chose d'ailleurs peu encouragée par la « méfiance » que les partis portent au gouvernement, surtout quand ils se trouvent dans l'opposition (Canavaggio, 1997).

Les objectifs de conservation documentaire des partis ne sont pas non plus les mêmes que ceux des historien·nes ou des archivistes. La journée d'étude de 1988 sur les archives de partis politiques tire la conclusion que la conception même des « archives » d'un parti est floue, l'idée étant de bien garder secret ces documents. Le parti « conserve » sur un temps limité des documents pour des soucis pratiques, de documentation (statuts, textes de congrès, relevés de décisions ou brochures), et trie les autres, jugés « inutiles », qui pourraient pourtant intéresser les historien·nes.

(cc) BY-NC-ND

De plus, les militant·es peuvent aussi avoir du mal à considérer que leurs documents soient importants et considérés comme « des archives », dont l'idée même se rattache souvent à des grands hommes. Leurs archives sont alors rangées dans des caves ou perdues, et c'est au rôle de l'archiviste de leur expliquer l'intérêt historique de leurs documents (entretien avec la Fondation Jean Jaurès).

C. Un nouveau goût de l'archive ?

Toutefois, pour Philippe Artières, les années 1990 ont été « le théâtre d'une série d'évènements silencieux dans le monde des archives ». L'archive devient,n pour reprendre l'expression d'Olivier Corpet, un « objet culturel en soi » par sa lourde signification de sens. De fait, dans une société où les luttes mémorielles et d'affirmations d'identité deviennent de plus en plus prégnantes, on observe une nouvelle impulsion dans la volonté de conservation des archives privées de la part de leurs producteur·ices. Nous pouvons ainsi assister à une « patrimonialisation » de ces archives, devenues un moyen de s'identifier à un groupe et à un mouvement. De nombreux historien·nes militant·es furent engagé·es dans ce mouvement, mettant plus encore en lumière la conservation des archives des mouvements politiques, associatifs et syndicaux. Historien·nes, politologues, sociologues, travaillant sur l'histoire du parti sont souvent des ressources clés pour repérer les fonds (Jouineau, 2011).

Cette patrimonialisation de l'archive s'intègre dans le régime d'historicité actuel, le présentisme, théorisé par François Hartog, qui représente « l'expérience contemporaine du temps où le présent est omniprésent » (Hartog, 2010). À la suite de la désintégration des grands mouvements politiques du XXe siècle, « le futur perd sa force d'entraînement, disparaît de l'horizon, [et] le présent tend à devenir à lui-même son propre horizon » (Hartog, 2010). Dans ce régime de temps, face à un passé vu comme une « dette qui pèse sur le présent » (Gebeil, 2021) et un futur inexistant, les individus et structures se tournent vers la mémoire pour se rattacher à une existence : et c'est pour répondre à ces besoins qu'interviennent les archives (Hartog, 2010). L'archive devient un objet social qui sert à lier les différentes franges de la société, le passé, le présent et le futur, à rapprocher les citoyen·nes du politique, et à éclairer l'histoire de tous celles et ceux qui ne sont pas des classes dominantes. Pour Pierre Outteryck, « la conservation des archives est le premier pas d'une démarche éducative, de ce passage d'une génération à une autre. Elle est la preuve concrète qu'on ne vient pas de nulle part et que sans doute on ne va pas n'importe où. » (Outteryck, 2001). Ces réflexions s'inscrivent pleinement dans le processus et les besoins de mémorialisation de notre société actuelle.

Enfin, il ne faut pas oublier l'importance renouvelée des archives publiques dans les velléités de conservation des fonds issus du monde politique et syndical. Via la direction des Archives privées, les Archives nationales jouent désormais un rôle dans la conservation de fonds de certains partis. Mais il n'est pas simple pour des archivistes vu·es comme « représentant·es de l'Etat » de récolter ces fonds. Même en archives départementales, il peut être difficile de convaincre les fédérations de verser leurs fonds (Even, 2013). La collecte peut être complexe, car les fonds sont parfois détenus par des militant·es, qui, à l'instar des associations, peuvent avoir des réticences à les déposer ou à laisser la consultation libre (Outteryck, 2001). Dans le cadre des partis, cela l'est d'autant plus, surtout chez les partis d'opposition qui ont pu avoir des activités réprimées par l'État et le gouvernement au pouvoir. Donner libre accès à ces fonds, aux noms des militant·es et à leurs actions, est vu comme risqué. Pourtant, le dépôt dans le public induit des

(cc) BY-NC-ND

garanties juridiques, qui permettent aux producteur·ices et déposant·es de contrôler les modalités de consultation.

D. Qui conserve ses archives ? Une comparaison entre les partis de gauche et de droite

Au vu de cet état des lieux, on peut remarquer que les principales structures privées de conservation d'archives de partis politiques *en vigueur* en France en 2026 sont la Fondation Jean Jaurès, la Fondation de l'Écologie politique. Dans le public, seul le PCF a versé ses fonds de direction. Un schéma se dessine alors : les partis politiques en vigueur qui mettent en valeur leurs archives de parti sont majoritairement de gauche. Comment expliquer cet état de fait ?

Une des réponses peut être liée à la notion de culture politique comme introduite par Serge Berstein (Berstein, 1992). Ce dernier définit d'abord anthropologiquement la culture, qui est « l'ensemble des comportements collectifs, des systèmes de représentation, des valeurs d'une société donnée », puis la culture politique qui est « l'ensemble des composantes de cette culture s'appliquant au politique ». Quel est le lien avec les archives ? Une culture politique lie ensemble une vision du passé, du présent et de l'avenir, soit une forme de régime de temporalité au sein même du groupe. Le régime de temporalité, qui exprime la façon dont un groupe voit son histoire et son avenir, aide à concevoir la façon dont ce groupe conserve ses archives. Dans un parti politique où les références à sa propre histoire et sa propre légitimité dans l'histoire du mouvement sont récurrentes, on aura ainsi tendance à retrouver plus de pratiques de conservation documentaire. Les traditions du PCF et du PS rejoignent ainsi cette tendance, en particulier du fait de leur héritage politique du marxisme théorie historique de la lutte des classes : les « clés de l'histoire » sont entre les mains du parti, qui a conscience de construire l'avenir. De fait, cela entraine une volonté des directions de comprendre cette histoire, donc de construire des ressources documentaires appropriées (Genevée, 2012), comme ce fut le cas du PCF qui créa la Bibliothèque Marxiste de Paris (BMP), lieu d'étude du mouvement ouvrier et de réflexions communistes. Pour Georges Haupt : « Aucun mouvement social ne connaît un tel attachement à sa propre histoire, ne ressent autant le besoin, l'impératif même, de relier le passé au présent que le mouvement ouvrier. La classe ouvrière, postulée classe téléologique, a besoin de la conscience historique et donc de la connaissance du passé pour accomplir sa mission » (Haupt, 1980).

Mais Bernstein précise bien que la culture politique ne soit pas le facteur unique de l'explication des comportements politiques. Et nous ne proposerons pas de réponse ici, nous soulèverons seulement ce questionnement et les théories échangées avec divers archivistes avec lesquels nous avons échangé dans le cadre de ce mémoire. Les archivistes de la Fondation Jean Jaurès suggèrent que le fonctionnement traditionnellement démocratique des partis de gauche entraînerait l'obligation de rendre des comptes face à leurs militant·es. C'est le cas de la SFIO qui décrète très tôt que les comptes rendus de congrès seront diffusés et accessibles aux militant·es (Cépède, 2008).

Une autre suggestion serait que les partis de gauche auraient tendance à se structurer de façon plus pérenne que les partis de droite, mais il est difficile de dire si les deux plus importants et anciens partis de France (le PS et le PCF) le sont restés en raison de leurs orientations politiques ou de conjonctures historiques externes. Les partis de droite auraient plutôt tendance à se fédérer derrière des « grands

(cc) BY-NC-ND

hommes » providentiels, comme ce fut le cas avec de Gaulle (RPF) ou Pompidou (Union des démocrates pour la République), et se dissolvent une fois le « grand homme » retiré de la vie politique. Le PS et le PCF, malgré l'importance des secrétaires généraux, ont généralement vu le parti comme la structure qui prévalait, expliquant peut-être cette longévité. De leur côté, les partis de droite ont tendance à se restructurer et refonder régulièrement, en changeant de nom pour faire peau neuve et donner une nouvelle image (comme le montre l'exemple du Front national en Rassemblement national dans une optique de dédiabolisation). Ces tendances se retrouvent finalement dans la structuration des services d'archives mêmes : de fait, les archives du PCF, du PS et des Écologistes sont conservées par le service public ou des fondations comme fonds *des partis,* tandis que les Fondations Charles de Gaulle et Pompidou mettent avant tout en avant les fonds *des « grands hommes »* dont ils portent le nom.

Enfin, il est possible que les partis de droite puissent avoir du mal à faire face à leur histoire, en particulier pour l'extrême droite, dont les origines sont directement héritées de mouvement anti-républicain, racistes et antisémites. C'est le cas par exemple du Rassemblement national, ex-Front national, dont les membres fondateurs sont des ex-Waffen-SS (Gautier, 2022). Contrairement au PCF qui affronte l'histoire du stalinisme, ou du moins qui ne la cache pas en ouvrant ses archives et voulant proposer un débat scientifique, l'extrême droite semble plutôt faire profil bas. Il reste fort à parier qu'une étude comparative avec les autres partis européens pourrait éclairer ces questionnements.

II. LE STATUT JURIDIQUE DES FONDS

Les fonds de partis politiques concernent une typologie variée de documents, produits par des militant·es et représentant·es dans l'exercice de leurs fonctions militantes, politiques ou parfois électorales. De fait, ils deviennent complémentaires voire hybridés avec les fonds publics issus des représentant·es de la nation. Juridiquement, il est également pertinent d'évoquer les formes de dons et de dépôts dans les services publics, qui couvrent des réalités différentes.

A. L'essence hybride des archives politiques

Par leur essence même, les archives des partis politiques sont des objets hybrides, qui mêlent l'histoire politique d'un pays, souvent liées à ses institutions et/ou son gouvernement, et l'histoire du parti, d'où sont issus les représentant·es et les mouvements politiques. Du fait même de cette hybridation entre activité militante et activité publique, les archives de partis et de ses représentant·es relèvent parfois de régimes bien différents, alors que les producteur·ices sont les mêmes.

La frontière est souvent floue entre les archives issues de l'activité d'un·e représentant·e de la nation et ses propres archives privées, qu'elles soient personnelles ou issues de son activité militante et politique. Pourtant, en France, les archives des membres des gouvernements, des Assemblées, des collectivités, ou de tout organisme public ou privé ayant une mission de service public, produites dans le cadre de leurs fonctions, sont considérées comme publiques. Les archives publiques sont propriété de la nation et le Code du patrimoine stipule des obligations de conservation pour ces documents. Ces obligations visent plusieurs objectifs : assurer la continuité des organisations, et justifier les droits des organisations et des particuliers.

(cc) BY-NC-ND

Les partis politiques n'ont pas de régime juridique en soi : ce sont des associations, donc des organismes de droit privé. Les archives des partis politiques relèvent donc du régime juridique des archives privées, qui sont essentiellement tous les documents qui ne sont pas publics selon l'article L211-5 du Code du patrimoine. Étant privées, elles n'ont pas d'obligation de conservation. Il peut y avoir des obligations liées à la législation selon le type de documents (documents financiers, patrimoniaux, ressources humaines…) mais le parti reste libre de conserver, ou non, ses archives, et de la manière dont il le souhaite. Il existe une littérature sur la gestion des archives associatives, mais peu sur celle des partis politiques. Il faut donc se baser sur cette première pour appréhender le sujet. Comme les associations, les partis mènent des activités qui s'intègrent dans la socialisation citoyenne des habitant·es d'un pays. Cependant, la principale différence entre les partis politiques et les associations reste leur volonté de prendre le pouvoir et, donc, leur participation aux élections.

B. Des typologies variées de documents

Un parti politique produit des documents liés à sa création, à son administration, son fonctionnement, sa comptabilité, son personnel, ses activités et sa disparition le cas échéant. Ainsi, les documents de création peuvent être des statuts, assemblées générales constitutives, déclaration en préfecture ; ceux d'administration des documents issus de l'activité du bureau ; de fonctionnement les documents issus des commissions, des congrès ; de comptabilité les documents issus des cotisations, legs, dons, subventions, contrôle financier ; pour le personnel les documents listant les adhérent·es ; pour les activités les documents de propagande, sondages, publications, formation, relations internes (sections/fédérations), externes (autres organisation, groupes parlementaires, médias), commissions et groupes de travail (qui accompagnent les instances dirigeantes dans l'élaboration du programme politique et de leurs réflexions) (Joux et al., 2008).

La forme de ces fonds peut être très variée : on y retrouve des documents écrits, brochures, presse, mais aussi des documents audiovisuels comme des photographies, enregistrements sonores, CD, vinyles, DVD, cassettes, et progressivement des documents numériques : disquettes, fichiers sur disques dur…

C. Des lieux de conservation et régimes juridiques variés

Du fait de leur hybridité entre archives privées et publiques, ainsi que leur intérêt dans l'histoire politique d'un pays, les fonds des partis politiques peuvent autant être conservés au sein du parti que dans des structures publiques, comme nous avons pu le voir avec le PCF. Elles peuvent être classées historiques et donc bénéficier d'un régime juridique plus protecteur. Comme ces archives sont des ressources précieuses pour l'histoire du politique, les services publics d'archives sont généralement volontaires pour les conserver à titre de dépôt ou de don.

Le régime juridique de ces archives diffère donc selon leur lieu de conservation. Cela implique des obligations différentes.

Les archives privées dans les structures d'archives publiques

Les archives de partis politiques, par leur intérêt historique, peuvent intégrer des structures de conservation publiques en tant qu'archives historiques définitives. Les archives privées peuvent faire l'objet de plusieurs types de modes d'entrée dans

(cc) BY-NC-ND

le public, mais nous avons surtout identifié deux modes pour ce genre de fonds : le don (avec transfert de propriété) et le dépôt révocable (sans transfert de propriété).

Le don est un transfert de propriété des archives de son propriétaire à l'Etat ou une collectivité territoriale. Le don se définit juridiquement par le simple fait de « remettre un bien » à son nouveau propriétaire, mais peut être encadré par des écrits (intention, acceptation, bordereau, remerciement…). Par exemple, les fonds « privés » des archives du politique de SciencesPo sont des dons : désormais, ils appartiennent à la structure, qui en fixe les règles de conservation et de communicabilité. Toutefois, les archives privées qui entrent par ce biais-là ne deviennent pas pour autant des archives publiques.

Le dépôt, au contraire, n'entraîne pas de transfert de propriété et est révocable. Le ou la déposant·e et le ou la dépositaire signent un contrat de dépôt, et le service d'archives s'engage à conserver les fonds dans les mêmes conditions que les archives publiques. Les documents restent toutefois propriété des déposants, donc ils n'acquièrent pas les statuts d'inaliénabilité ou d'imprescriptibilité des archives publiques. Le contrat règle la nature du dépôt, durée (généralement sans limitation de temps), conditions (lieu de conservation, communication, reproduction), clauses négociées entre le déposant et le dépositaire (Joux et al., 2008). Par exemple, les archives du PCF ont fait l'objet d'une convention de dépôt avec les AD 93. Si le parti le souhaite, il peut récupérer ses fonds.

Les archives privées conservées par des structures privées

Pour les fonds qui ne sont pas conservés dans le public, les archives dépendent du régime juridique privé (comme nous l'avons évoqué précédemment) et les partis ont tout contrôle sur la conservation et la communication. Certains fonds d'archives restent dans les partis, comme c'est le cas du PCF qui garde les archives courantes et intermédiaires, ainsi que certaines archives historiques non déposées aux AD 93.

Mais nous l'avons vu également, la gestion d'archives de partis est souvent dévolue à des fondations. Ces fondations sont généralement très liées aux partis qui les créent et y placent des membres dans leur Conseil d'administration. Elles conservent toutefois une certaine indépendance, en tout cas c'est généralement ce qui est ressenti par les archivistes au sein de celles-ci (entretiens avec la Fondation Jean Jaurès et la Fondation de l'Ecologie Politique). Reste que les liens sont forts, car les financements et locaux sont fournis par le parti et que des évènements sont souvent organisés en collaboration entre ces deux structures.

Ces liens peuvent être très avantageux pour la collecte des fonds d'archives, grâce au lien direct avec les producteurs. Il est ainsi plus simple de fournir des préconisations en amont, de convaincre de verser et de montrer l'intérêt historique et documentaire de la conservation. D'une part pour éviter aux partis de se sentir dépossédés de ce qu'ils ont, mais aussi pour qu'ils profitent directement des actions de valorisation et de numérisation fournies par les archivistes. C'est d'autant plus utile quand il faut récolter des fonds plus personnels ou « sensibles », comme des conversations de groupe en ligne récoltées par la Fondation Jean Jaurès dans le cadre des élections municipales.

Dans le cas des archives du PCF, l'archiviste du parti évoque la « confiance absolue » du Conseil national. Il « a la seule responsabilité de décider ce qui est reproductible, pas reproductible, accessible, pas accessible » (Entretien avec Nicolas Tardits). L'archiviste a alors un rôle qui dépasse celui de la gestion des archives : il

(cc) BY-NC-ND

joue un rôle d'appui à la direction nationale, il fournit des textes et des références historiques… L'archiviste devient acteur dans la vie politique du parti.

Le cas du classement comme archives historiques

Pour encourager les dépôts ou pour sauver des fonds, l'Etat peut décider de classer des fonds privés comme archives historiques des fonds privés. Cela arrive quand un fonds a un intérêt historique particulier. Cette procédure de classement est définie par le Code du patrimoine dans les articles L. 212-15 à L. 212-28. Le classement est prononcé par arrêté ministériel ou décret, rend les fonds imprescriptibles et en interdit leur destruction sans autorisation, leur dispersion ou leur exportation. Aujourd'hui, 64 fonds bénéficient de cette procédure et le PCF, 38e fonds à en bénéficier depuis 2003, est le seul parti dont le fonds est classé.

III. FOCUS SUR L'HISTOIRE DE DEUX FONDS POLITIQUES : LE PCF ET LE PS

Les archives du Parti communiste français et du Parti socialiste étant les deux principaux fonds étudiés dans ce mémoire, nous avons trouvé pertinent de recontextualiser l'origine des partis, leur histoire, et la façon dont se sont progressivement constitué leurs collections actuelles.

A. Le Parti communiste français, une progressive ouverture des archives

L'histoire des archives du Parti communiste français est profondément liée à l'histoire du parti et des événements historiques qui l'ont entouré. Étant donné son étendue géographique (le territoire français, mais en lien avec d'autres structures internationales) et temporelle (depuis les années 1920), le PCF a produit une multiplicité d'archives conservées dans de nombreux lieux de stockage différents. C'est un fonds dispersé, à la fois en France et à l'international. Bien que la majeure partie des archives de la direction qui ne soient pas restées au siège du Colonel Fabien[7] soient aux AD 93, de nombreux fonds se trouvent aux Archives nationales (fonds de militants ayant eu des responsabilités nationales comme Maurice Thorez, Marcel Cachin, Charles Fiterman…), aux Archives de la Défense, de Paris, à Sciences Po, au Centre d'Histoire du Travail (fonds Jean Poperen), à l'Institut d'histoire du temps présent (fonds Jean Pronteau), en fonction de particularités liées à des liens personnels ou locaux des militants. En outre, de très nombreux fonds sont conservés en archives départementales, déposés par les fédérations pour donner suite à des recommandations internes au parti. Enfin, une partie des archives se trouvent à Moscou[8]. Notons également l'existence du fonds documentaire de la Bibliothèque Marxiste de Paris, regroupant plus de 30 000 ouvrages, désormais conservé à l'Humathèque du campus Condorcet.

[7] C'est le cas des biographies et fonds de la Commission centrale de contrôle politique (CCCP),

[8] Nous détaillerons le cas des fonds de Moscou dans la deuxième partie.

(cc) BY-NC-ND

Histoire du Parti communiste et de ses archives

Le Parti communiste français se crée dans la lignée des conflits au sein du mouvement ouvrier et socialiste français à la suite de la Première guerre mondiale, de la « trahison » de l'Union Sacrée, et de l'impulsion de la Révolution russe qui éclate en 1917. En 1919, les bolchéviks créent l'Internationale communiste (IC, ou la IIIe Internationale). En France, les débats sur l'adhésion à celle-ci divisent la SFIO, alors organe principal du mouvement, creusant un peu plus le fossé entre « réformistes » et « révolutionnaires ». Lors du 18e congrès de la SFIO, le Congrès de Tours, en décembre 1920, la rupture est prononcée : 70% des membres du parti adhèrent à l'Internationale communiste et créent la Section française de l'Internationale communiste (SFIC). Les scissionnaires restent, eux, à la SFIO (Martelli et al., 2020).

Cette adhésion à l'Internationale est source de large production documentaire envoyée en Russie. La SFIC est subordonnée à l'Internationale, et avec la bolchevisation du parti des années 1930, elle envoie de nombreux dossiers (correspondances, documentation, propagande, comptes rendus, résolutions, rapports…) au siège. Ce transfert documentaire cesse avec la dissolution de l'Internationale par Staline en 1943. L'interdiction du parti en 1939 puis la Seconde guerre mondiale n'encouragents pas la bonne conservation documentaire. Après la guerre, la sauvegarde des archives du PCF ne reste pas assurée et de nombreuses destructions ont lieu. C'est le cas en 1952. Suite à une manifestation contre l'arrivée en France du général américain Ridgway, commandant en chef des forces des Nations unies accusé d'avoir utilisé des armes bactériologiques durant la guerre de Corée, Jacques Duclos est arrêté[9]. En prévention des perquisitions, les militant·es détruisent une grande partie des documents dans les différents locaux, tandis que d'autres disparaissent entre les mains de la police (Boichu, 2025).

Le parti continue de s'aligner sur Moscou, et poursuit son opposition au gouvernement après en avoir été exclu en 1947. En 1968, de premiers désaccords contre la politique de Moscou pointent de la répression du « printemps de Prague » par l'URSS (Martelli et al., 2020). En 1972, il rejoint le programme commun aux côtés du Parti socialiste, mais il voit progressivement ses scores électoraux baisser dans un monde ouvrier en transformation (Martelli et al., 2020). Durant les années 2000, le PCF s'installe définitivement sous la barre électorale des 5% alors qu'il faisait plus de 25% après-guerre, et le parti doit faire face à son déclin, alors même que le mouvement communiste international tel qu'il existait s'épuise.

La constitution des archives au sein du PCF

Les fonds du Parti communiste français répondent à une logique de fonctionnement, c'est-à-dire que le parti a choisi, au fil de son histoire, de garder les documents qui lui étaient utiles fonctionnellement et politiquement. Le PCF souhaite garder la mémoire des décisions, assurer la discipline interne, le contrôle des cadres, avoir une vision sur les effectifs militants et conserver une cohérence idéologique du parti. Le parti se concentre aussi sur les fonds des dirigeant·es et militant·es important·es. L'exemple est donné des archives du Bureau politique après 1944, dont seul le relevé de décision est conservé : il est donc impossible de savoir les discussions entre les membres, chose essentielle pour l'historien·ne, mais beaucoup

[9] Le nom « affaire des pigeons » vient du fait que la police a retrouvé des pigeons dans sa voiture, avec des armes, et l'a inculpé pour atteinte à la sûreté de l'Etat.

(cc) BY-NC-ND

moins pour un parti n'ayant besoin que du bilan des décisions. Certains documents sont d'ailleurs considérés plus importants que d'autres, comme les fonds des dirigeant·es et militant·es que le parti a plus vite considérés comme patrimoniaux (Boichu, 2025).

Toutefois, le PCF s'intéresse à ses archives dès les années 1950 avec la création de la Bibliothèque marxiste de Paris (BMP) sous l'impulsion de Maurice Thorez. La BMP doit servir « aux travaux de recherche des intellectuels et auteurs communistes »[10]. Elle devient un lieu ressource qui agrège un fonds patrimonial important, en collectant des archives du mouvement ouvrier et communiste (Boichu, 2018). L'objectif est de développer un centre de recherche historique au sein du parti. Différentes évolutions ont eu lieu pour la BMP et les archives, qui sont rattachées à diverses structures au fil des décennies (Boichu, 2018), jusqu'à ce que le PCF redéfinisse sa politique d'archives dans les années 1990. Le fonds imprimé est alors séparé du fonds d'archives, puis transféré à la bibliothèque l'Humathèque du campus Condorcet à Aubervilliers (Boichu, 2025).

Ouverture et dépôt dans le public

Au début des années 1990, la lumière commence à se faire sur les archives de l'URSS, tandis que les archives de la Stasi de l'ex-République démocratique d'Allemagne sont ouvertes lors de l'unification des deux Allemagnes en octobre 1990 (Cœuré, 2013). En décembre 1991, l'URSS est dissoute, et avec elle disparaît tout un horizon politique. Ces évènements entraînent de nouveaux débats, polémiques et une véritable bataille idéologique contre le communisme, lorsque les libéraux proclament la « fin de l'histoire » (Fukuyama, 1992) et l'apparent triomphe des Etats capitalistes. Les années 1990 sont également marquées par les demandes d'ouverture d'archives d'Etat sensibles, comme c'est le cas avec la découverte du fichier juif ou les archives du massacre du 17 octobre (Genevée, 2012).

Le 5 mars 1993, l'ouverture des archives du PCF (alors sous la direction de Francette Lazard) est annoncée par Georges Marchais et publiée dans l'*Humanité* (Genevée, 2012). Pour Francette Lazard l'objectif est d'apporter une réponse scientifique face à l'instrumentalisation du passé et aux polémiques en cours dans la presse : « *L'histoire contemporaine n'est évidemment pas un objet froid. Comme toute activité de connaissance, elle ne progresse pas sans diversité, confrontations, et débats. L'instrumentalisation du passé à des fins partisanes devrait appartenir à une époque révolue. […] Il n'y a pas de débat sur l'histoire qui vaille sans rejet clair et net de ces pratiques de manipulation du passé qui trouvent trop souvent la caisse de résonance des grands médias, par ailleurs si pauvres en émissions pluralistes de qualité*. » (Spire, 1993). Le choix est fait de s'aligner sur les délais de communicabilité du public (soit 30 ans ou 100 ans pour les archives ayant des données privées, qui seront plus tard réévalués lors de la promulgation du Code du Patrimoine), l'enjeu étant de marquer l'objectif de transparence et de prouver leur bonne volonté. Pourtant le bilan de cette ouverture est mitigé, car les archives sont mal triées et le parti ne donne pas les moyens à la hauteur de sa politique. Mais la maturation autour des archives est en place (Boichu, 2025).

[10]Réunion du secrétariat du 24 février 1955, 2 num_4/10. Cité dans Boichu, P. (2018). Les Archives départementales de la Seine-Saint-Denis : Un lieu ressource pour l'histoire du communisme. In D. Manessis & G. Roubaud-Quashie (Éds.), *Empreintes rouges : Nouvelles perspectives pour l'histoire du communisme français* (p. 191-202). Presses universitaires de Rennes. https://doi.org/10.4000/books.pur.172027

(cc) BY-NC-ND

A la fin des années 1990, le PCF rencontre des difficultés électorales et économiques qui entraînent la vente d'une partie de son patrimoine immobilier et la réduction des effectifs. Il est alors envisagé de déposer les fonds de sa direction dans une structure publique. Le parti entretenait des liens avec les AD 93 pour le traitement des enregistrements sonores, c'est donc vers eux que le parti s'oriente pour déposer ses fonds. Les AD 93 possèdent alors un bâtiment récent, vide et une certaine spécialisation dans l'histoire du mouvement ouvrier en raison de l'histoire du département de la Seine-Saint-Denis, une « banlieue rouge ». Le secteur audiovisuel particulièrement développé des AD 93 est également un plus, du fait de la grande quantité de documents audiovisuels possédés par le parti. La convention de dépôt des fonds pré- 1994 est signée en 2003 entre Marie-George Buffet, secrétaire nationale du PCF, et Marie-Christine Labat, représentante du Conseil général. Les fonds sont classés comme des archives historiques. Après un traitement initial, ils sont ouverts au public en 2005 (Boichu & Morin, 2014). Depuis, des discussions sont en cours pour élargir la convention de dépôt jusqu'aux années 2002-2003 (entretien avec Nicolas Tardits).

Les archives conservées aux AD 93 représentent plus de 1200 mètres linéaires concernant les archives des instances de direction du PCF. A cela s'intègrent les enregistrements du comité central de 1952-1990 (bobines de fil, bandes magnétiques, cassettes audio représentant plus de 2500 heures d'enregistrement), des microfilms de la correspondance entre le parti d'avant-guerre (Section Française de l'Internationale Communiste) avec l'Internationale Communiste, des fonds personnels de représentant·es ou militant·es du PCF, de l'agitprop[11], ainsi que des fonds de collectifs de travail. L'état des fonds complet est disponible dans l'ouvrage récent de Pierre Boichu (Boichu, 2025).

En 2004 est créé par le PCF la fondation Gabriel Péri dont l'objectif est la sauvegarde et la valorisation des archives du parti (Boichu, 2025). En collaboration avec les AD 93, elle publie des ouvrages autour du communisme, organise des journées d'études, aide à l'élaboration d'instruments de travail, propose des expositions numériques et contribue à la numérisation des fonds.

[11] « agitprop » est la troncation d' « agitation-propagande », est un terme de communication politique.

(cc) BY-NC-ND



Figure 1. Bâtiment des archives départementales de la Seine-Saint-Denis à Bobigny. Photo personnelle.



Figure 2. Fonds du Parti communiste français aux AD 93. Photo personnelle.

Les archives du Parti communiste restées au siège

Le PCF a conservé au siège certains fonds de direction pré-1994 et les fonds postérieurs à 1994, sous la gestion de l'archiviste actuellement en poste, Nicolas Tardits.

Les fonds pré-1994 concernent les archives financières, le patrimoine immobilier, les dossiers encore en utilisation (n'ayant pas dépassé la durée d'utilité administrative), mais aussi les biographies militantes et les dossiers de la Commission centrale de contrôle politique (CCCP). Les biographies militantes sont 38 000 fiches datant d'après 1947 : des questionnaires biographiques remplis par les militant·es eux même pour faire un suivi des cadres et élu·es. Ces fonds peuvent être consultés par les ayant droits ou des chercheur·euses, pour nourrir des outils comme

(cc) BY-NC-ND

le MAITRON[12]. La Commission centrale de contrôle politique, quant à elle, concerne les enquêtes internes sur les militant·es et groupes qui posaient problème, à la suite de dénonciations. Elle était une commission d'enquête interne. Comme ce fonds comporte de nombreux documents personnels, ils ne sont pas accessibles sans validation de l'archiviste du siège.

Il reste aussi quelques fonds en doublon des AD 93 qu'il était intéressant pour le PCF de conserver, comme les archives historiques.

B. Les archives du Parti socialiste et le choix du privé

Histoire du Parti socialiste

L'histoire du Parti socialiste est sensiblement moins mouvementée que celle du PCF (Kergoat, 1997). Elle naît dans la lignée de l'histoire du mouvement ouvrier français, et plus particulièrement de la création de la SFIO en 1905. Lors de la scission du Congrès de Tours en 1920, dans les conditions que nous avons évoquées précédemment, 131 000 adhérent·es quittent le parti, ne laissant que 35 000 adhérent·es. La SFIO se reconstruit progressivement avec des alliances avec les radicaux, la stalinisation du PCF qui entraîne des départs de militant·es vers la SFIO, et le Front populaire. Elle participe à la Résistance durant la Seconde Guerre mondiale mais est concurrencée par le PCF à la sortie de la guerre. En 1969, le congrès d'Alfortville refonde la SFIO, désormais nommée « Nouveau Parti socialiste », mouvement confirmé en 1971 par le congrès d'Epinay qui confie à François Mitterrand le poste de premier secrétaire. En 1981, celui-ci est élu président de la République, ouvrant une nouvelle ère pour le PS. Par la suite, le PS continue la course présidentielle et gouvernementale, à travers différentes cohabitations politiques avant l'élection de François Hollande à la présidence en 2012, et ce malgré l'échec cuisant des élections de 2002. Il baisse toutefois rapidement dans les scores durant les élections suivantes : Benoît Hamon obtient 6,36% en 2017 et Anne Hidalgo obtient 1,74% aux présidentielles de 2022.

Histoire des fonds du Parti socialiste

L'histoire des archives du Parti Socialiste prend une tournure différente de celle du PCF, au gré des circonstances, budgets, relations avec l'administration des archives. Plusieurs acteurs ont contribué à la constitution d'un fonds actuellement conservé par la Fondation Jean Jaurès, dans le 9e arrondissement de Paris.

En 1969 est créé l'Office universitaire de recherche socialiste (OURS) à l'initiative de Guy Mollet, alors secrétaire général de la Section française de l'internationale ouvrière (SFIO). Se constitue un important fonds d'archive de plus de 200 mètres linéaires sur le mouvement ouvrier et le socialisme depuis la Commune. Toutefois, l'OURS ne gère pas les archives du PS, bien que l'association récupère de nombreux dossiers de la SFIO post Seconde Guerre mondiale. Par la suite, l'association reçoit exceptionnellement des dons de militant·es qui y versent des fonds du parti (comme Alain Savary ou la section des relations internationales par Pierre Guidoni). L'OURS détient aussi une importante bibliothèque de plus de 15 000 volumes et 600 périodiques, ainsi que des brochures, journaux et tracts, surtout de la SFIO. En 1997, le Parti socialiste conservait avant tout ses archives dans une logique utilitaire et administrative, mais des discussions étaient engagées

[12] *Maitron*. Consulté 31 août 2026, à l'adresse https://maitron.fr/

(cc) BY-NC-ND

en interne pour créer un centre d'archives, surtout à la suite des déménagements et travaux du siège en 1995-1996 (Canavaggio, 1997).

En parallèle, en 1992, la Fondation Jean Jaurès est fondée par Pierre Mauroy, ancien premier ministre de Mitterrand et premier secrétaire du parti socialiste. Elle est conçue sur le modèle des fondations politiques allemandes. Ainsi, Pierre Mauroy s'est directement inspiré de la *Friedrich Ebert Stifung* fondée en 1925 par les sociaux-démocrates (entretien avec la Fondation Jean Jaurès). L'objectif de la Fondation Jean Jaurès est de créer un lieu de débats, de réflexion et d'éducation populaire autour du socialisme, du présent, et des changements du XXIe siècle (Jouineau, 2011). C'est un *think-tank*, donc un « groupe de réflexion » ou « laboratoire d'idées ». Elle est immédiatement reconnue d'utilité publique et devient la première grande fondation politique en France, et alors une des seules à avoir son propre centre d'archives.

En 1997, la Fondation Jean Jaurès signe une convention avec le PS et l'OURS pour conserver et valoriser les archives socialistes (et dans l'objectif de tout réunir en un seul lieu). En 1999, elle inaugure le Centre d'archives socialistes, qui réunit les fonds post 1971 du Parti socialiste. Deux archivistes professionnels y sont salariés et accompagnent les missions de cette nouvelle structure, qui sert de soutien aux travaux des chercheur·euses sur le socialisme. Le Centre est installé Cité Malesherbes, à Paris 9e, d'abord au 12 cité Malesherbes, puis au 6 cité Malesherbes depuis 2004. Il regroupe depuis 2004 les archives de la Fondation Jean Jaurès, puis, depuis 2006, de l'OURS. Le changement de siège en 2018 amène plus de 100 mètres linéaires d'archives. En tout, c'est plus de 1,2km linéaires d'archives, brochures, presse qui y sont conservés. Les archivistes actuellement en poste sont Thierry Mérel et Guillaume Touati, régulièrement assistés par des stagiaires.

Pour la Fondation Jean Jaurès, la collecte des archives passe avant tout par du relationnel avec les membres du parti : elle récupère les documents après les départs en retraite ou les changements de direction, généralement par petites vagues, ou plus massivement lors des déménagements ou des campagnes présidentielles. Tout n'est pas conservé en interne, et les archives dites « intermédiaires » et non communicables (surtout celles récupérées en 2018) ont été déposées chez un tiers-archiveur.

Sur son site internet, la Fondation Jean Jaurès indique ses financements et dépenses de 2021 : 47% proviennent de la subvention du Premier ministre, 45% proviennent de ses propres ressources, du mécénat ou des partenariats, et 5% viennent de subventions publiques sur projet. De ces fonds, 16% sont partis dans la commission Histoire et archives.

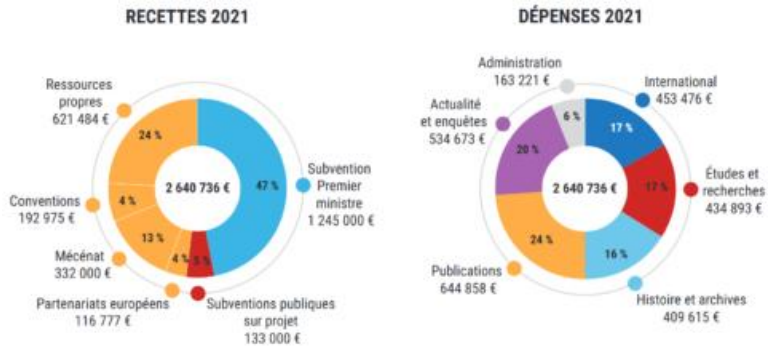


Figure 3 Budget de la Fondation Jean Jaurès en 2021. Source : La fondation. (s. d.). *Fondation Jean-Jaurès*. Consulté 28 août 2026, à l'adresse https://www.jean-jaures.org/la-fondation/

(cc) BY-NC-ND

De quels fonds parle-t-on ?

Le Centre d'archives conserve donc les fonds de la SFIO récoltés par l'OURS : archives postérieures à la Seconde guerre mondiale (les précédentes auraient disparu ou seraient à Moscou) de 1944 à 1971, les fonds d'Alain Savary de 1969 à 1971, ceux des sections des relations internationales entre 1971 et 1984, des fonds de responsables politiques comme Guy Mollet ou Claude Fuzier, ainsi que ceux d'autres organisations de gauche (Fédération de la gauche démocrate et socialiste (FGDS) ou Fédération socialiste de la Seine) (Canavaggio, 1997). S'y ajoutent désormais les fonds de la direction nationale du PS, dont des dossiers de travail (relations internationales, élections, fédérations), des fonds sur la construction européenne, des fonds des différents secrétariats, des fonds sur les actions en lien avec les droits des femmes… et une multitude d'autres (Jouineau, 2011).

Les fonds ont une durée de communicabilité de 10 ans après clôture pour les dossiers internes. Ceux publics dès leur production (tracts, brochures…) sont totalement accessibles (entretien Fondation Jean Jaurès).



Figure 4. Fonds du Parti socialiste à la Fondation Jean Jaurès. Photo personnelle.

(cc) BY-NC-ND

PARTIE 2 : LA NUMERISATION DES ARCHIVES ET LA VALORISATION DES FONDS

I. QUE NUMERISE-T-ON ? LES CHOIX POLITIQUES DE LA NUMERISATION

Pour valoriser leurs fonds, les services d'archives du politique se tournent vers de massives opérations de numérisation. Dans cette première partie, nous évoquons le fonctionnement de cette pratique, ses intérêts et ses limites.

A. Qu'est-ce que la numérisation ?

La numérisation est « l'action de numériser », c'est-à-dire « Transformer en une suite de valeurs numériques une donnée, dite analogique, mesurée par un signal dont les variations sont continues ». Techniquement, cela signifie qu'on transforme donc une information continue en une représentation « discrète » (en petits bouts, tels que des bits et octets). La personne qui numérise sélectionne un document analogique comme un dossier papier, un film, une bobine de son, et la transforme en une information numérique qui sera lisible par certains appareils, comme les ordinateurs. Le document original ne disparaît pas : on en crée un nouveau, une sorte de « copie » qui, dans le cadre de la conservation historique, sera toujours complémentaire au document original. Dépassant les idées reçues que la numérisation serait un simple transfert de support, il s'agit de la penser comme un processus complexe qui doit s'adapter à des multitudes de cas différents, que ce soit sur le fond ou la forme des fonds (Paturange, 2015).

Que les opérations soient réalisées en interne ou sous-traitées, la mise en place d'un projet de numérisation doit être bien réfléchie en amont pour s'assurer que le résultat soit de qualité. Il faut concevoir un projet avec un cahier des charges, réfléchir aux financements et à l'utilisation des images, se positionner vis-à-vis des normes et des besoins pour la qualité de prise de vue, vérifier les formats et les possibilités d'intégration dans les systèmes, posséder des outils de diffusion, et bien s'assurer des moyens de préserver ces copies numériques à long terme (Luquet, 2006).

Dans le processus de numérisation, on doit définir un format de données, c'est à dire une convention d'encodage et de reconstitution de la donnée. Comme l'information numérique n'est qu'une succession de nombres, il faut que la machine soit capable de la reconstituer lors de la lecture. Pour cela on se base sur des conventions qu'on appelle communément « formats », qui permettent d'encoder des données de provenances variées en définissant l'organisation des octets, ce qui permet de reconstituer l'information. La numérisation et son traitement peuvent prendre des formes plus ou moins avancées selon les financements, les possibilités et les besoins. On peut par exemple, après avoir numérisé, choisir de transcrire par OCR, ou « reconnaissance optique de caractères » un texte après l'avoir numérisé, ce qui est possible pour les tapuscrits mais encore très difficile pour les manuscrits. L' « océrisation » n'est jamais toujours fiable et nécessite souvent qu'un humain repasse derrière, parfois dans le cadre de sa mission dans le projet de numérisation,

(cc) BY-NC-ND

parfois via des plateformes collaboratives[13]. D'autres formes d'enrichissement existent, comme la reconnaissance des formes en se basant sur les documents normalisés, permettant de retrouver des informations constamment aux mêmes endroits (Luquet, 2006).

B. L'intérêt de la numérisation pour les archives du politique

Dès 2002, le rapport *La diffusion numérique du patrimoine, dimension de la politique culturelle* (Ory-Lavollee, 2002) pointe les intérêts de la numérisation : moyen de démocratiser la culture en « s'affranchissant des distances physiques et adapter chaque contenu aux différents publics », moyen de conservation (permettre que les documents fragiles ne soient plus constamment manipulés), contribution au rayonnement international de la France via la mise en ligne de corpus, etc.

Pour les archives se pose donc la question de ce qu'il faut numériser, car la numérisation a un coût, et tout ne peut ou ne doit donc pas être numérisé. Il ne sert d'ailleurs à rien de numériser des fonds s'ils ne sont ensuite pas indexés, car ils seront alors inexploitables. Pour trancher sur ce point, il faut réfléchir à l'intérêt de cette numérisation.

D'abord, on peut numériser pour protéger un fonds et sa lisibilité. C'est le cas pour les fonds dont les documents originaux sont déjà abîmés, en danger de disparition, comme les films, bobines etc. C'est aussi le cas pour les originaux fragiles, comme les journaux dont le papier fin ne peut être trop manipulé, ainsi que les originaux dont la consultation en salle de lecture est complexe, ou dont les machines requises pour les lire sont de plus en plus difficilement trouvables. Ainsi, les AD 93 ont numérisé les affiches de propagande du PCF (de taille trop grande pour la salle de lecture) et les enregistrements du comité central, qui ne sont consultables qu'avec des machines devenant de plus en plus rares. Les microfilms sont souvent numérisés dans ce but, car leurs machines de lecture sont rares et les réparations complexes.

Dans la même optique, les fonds les plus consultés font l'objet d'une numérisation. A la Fondation de l'Écologie Politique, la politique de numérisation a d'abord priorisé les périodiques puis les bulletins internes des Verts, qui sont une source de travail pour les militant·es (entretien avec la Fondation de l'Écologie Politique).

Une autre raison pour numériser est de donner accès aux chercheur·euses ou au grand public à des archives difficiles d'accès. Cela peut concerner des archives géographiquement éloignées et dont le rapatriement ou déplacement n'est pas forcément possible, comme les archives à Moscou.

Plus généralement, la numérisation sert à constituer de riches corpus en ligne qui, s'ils sont bien indexés, sont des mines d'or pour la recherche. C'est vers ces résultats que se sont tournés les Archives de France dans leurs politiques de numérisation initiales, menant à la création d'importants corpus tels que les états-civils, registres paroissiaux, cadastres… Si le public des services d'archives « classiques » est constitué de généalogistes, on aurait tendance à penser que le

[13]Le projet GIROPHARES des Archives nationales est un exemple de plateforme collaborative. Dans ce cas, les documents ne sont pas océrisés, ce sont les utilisateur·ices qui remplissent les champs. En ligne : https://girophares.archives-nationales.culture.gouv.fr/

(cc) BY-NC-ND

public des archives du politique est militant. Cela déplace les types de fonds à traiter : il faut alors se concentrer sur 1) ceux qui servent à la recherche et la meilleure compréhension de l'histoire du parti et de sa ligne, comme les congrès, les comptes rendus ou les brochures, 2) des documents ancrés dans la culture politique du parti, rappelant à la fois esthétiquement et historiquement « l'esprit » de l'engagement militant (affiches ou documents personnels de « grands hommes » (ou femmes)). De cette manière, des corpus d'archives du communisme ont été mis en ligne dans le cadre de projet tels que PANDOR[14].

La numérisation est l'occasion de mettre en avant les éléments esthétiques des fonds, qui pourraient intéresser le grand public. C'est ce que pointent les archivistes de la Fondation de l'écologie politique et du PCF : on cherche à numériser des objets plaisants à voir, comme les affiches, tracts ou autocollants qui marquent les militant·es, et qui les rattachent à l'histoire de leur parti. On peut aussi numériser pour fournir des images pour les manuels ou livres, ou réimprimer des affiches pour décorer les locaux du parti (entretiens avec la Fondation Jean Jaurès et la Fondation de l'Écologie Politique). Les éléments numérisés sont souvent réutilisés pour la communication du parti, dans une forme de nostalgie des esthétiques de propagande du siècle dernier, comme l'évoque Nicolas Tardits : « *Maintenant, oui, notamment les affiches, là, il y a deux jeunes à la com qui travaillent notamment sur les anciennes chartes graphiques, sur les mots d'ordre, sur la simplicité. Vous êtes souvent surpris d'ailleurs de la simplicité de la communication dans les années 70. Des messages très clairs, et qui du coup reviennent beaucoup à la mode, à la fois esthétiquement, mais à la fois sur la manière de faire passer un message. À la fois, il y a du contenu, mais il n'y a pas de fioriture, ou [il y a] beaucoup d'abstraction dans le message passé, comment il pouvait finalement exister quelque chose à la fin des années 80 et aux années 90. On faisait beaucoup de la politique par la métaphore dans la com. Il y en a beaucoup moins. Donc, oui, ils l'utilisent* ».

Enfin, on numérise aussi de manière ponctuelle pour faire écho aux évènements et proposer au public des fonds parfois inédits qui illustrent l'actualité. Les AD 93 ont ainsi numérisé des nombreux fonds du PCF et de la préfecture de police autour de la panthéonisation de Manouchian[15]. Cela permet aux structures de valoriser leur travail et les fonds en s'insérant dans un moment d'actualité, selon les mots des archivistes des AD 93 (entretien avec Aurélien Durr). La Fondation Jean Jaurès fait de même et numérise des documents pour les commémorations (à la mort de Lionel Jospin par exemple) ou pour les anniversaires d'une loi (entretien avec la Fondation Jean Jaurès).

C. Limites de la numérisation et enjeux de conservation

Bien que vue comme une solution miracle par une partie des décideurs ou du grand public, la numérisation apporte de nombreux défis. Tout d'abord, elle est un travail fastidieux qui se fait à la chaîne. Mais l'expérience du microfilmage montre que la profession archivistique ne craint pas le travail répétitif, et la numérisation

[14] Le portail PANDOR peut être retrouvé en ligne avec ce lien : https://pandor.u-bourgogne.fr/fr/politique-critique-sociale-et-mouvements-sociaux

[15] Sur le site des AD 93 : Mélinée et Missak Manouchian au Panthéon : De nouvelles archives en ligne - Archives départementales de la Seine-Saint-Denis. Consulté 27 août 2026, à l'adresse https://archives.seinesaintdenis.fr/actualites/melinee-et-missak-manouchian-au-pantheon-de-nouvelles-archives-en-ligne-47

(cc) BY-NC-ND

peut être orchestrée par des sociétés spécialisées, des équipes d'archivistes ou même de bénévoles (Naud, 2019).

La gestion des données électroniques est coûteuse : les coûts de stockage sont importants, car il faut financer les disques et les serveurs. Les logiciels d'indexation et/ou de stockage tels que les systèmes d'information archivistique (SIA), systèmes d'archivage électronique (SAE) ou même *digital asset management* (DAM) (gestion des actifs numériques) ont leurs coûts qui dépendent des éditeurs et des développements supplémentaires requis pour s'adapter aux besoins et structures.

Ajoutons les enjeux de conservation : la numérisation ne fait que déplacer les questions de pérennisation des données, car le fichier numérique est conservé sur un support physique confronté aux mêmes contraintes que les originaux, parfois même plus fragiles. Les supports et standards numériques évoluent constamment et ne sont pas toujours fiables. Le numérique est vulnérable et peut disparaître très facilement et rapidement, ou devenir illisible avec les évolutions technologiques, comme nous l'expliquerons plus en détail plus bas (Chevenez, 2025). Il n'est pas assuré que les supports choisis pour la numérisation puissent tenir dans la durée, que ce soit au niveau des supports fragiles ou des formats qui évoluent. Certains formats semblent toutefois avoir prouvé leur longévité dans le temps, en particulier le TIFF pour les images ou le PDF pour les documents, qui sont d'ailleurs recommandés par les Archives nationales. Le département de l'administration des données des AN fournit une liste à jour des formats recommandés[16]. En outre, il faut également s'assurer d'une réplication des données en cas de dégradation du matériel de stockage.

La numérisation des documents entraîne également des problématiques sociétales, en particulier écologiques et politiques (Chevenez, 2025). En 2025, les centres de données (les *data center*s) consomment jusqu'à 3 % de l'électricité mondiale, et la tendance va en grimpant, avec l'arrivée de l'intelligence artificielle. Les systèmes d'archivage électronique (SAE) peuvent vite devenir des « usines à gaz » selon les mots d'Aurélien Durr des AD 93.

Plus largement, le sociologue Alain Chevenez pointe les limites de la numérisation du patrimoine. Dans un contexte international où tout tend à la numérisation, quels sont les documents que nous choisissons de numériser et quelles interrogations ces choix posent-ils ? Il y a alors une priorisation par les institutions de « ce qui mérite d'être conservé ». Cela fait ensuite face aux risques de contrôle étatique sur le patrimoine culturel avec la tendance au « repli numérique » et aux restrictions d'accès, par exemple avec l'administration Trump aux Etats-Unis qui a supprimé des milliers de pages web des sites gouvernementaux à des fins idéologiques. La numérisation n'est pas une fin, mais un outil dans la diffusion de la culture. Dans le cas des archives du politique, qui nécessitent des partenariats internationaux avec des pays comme la Russie, ces questions s'intègrent dans les questions de récupération des fonds spoliés de la 2GM.

C'est de toutes ces réflexions que l'archiviste doit s'emparer lorsqu'il ou elle met en place une politique de numérisation.

[16] Déjà cités en 2006 dans Luquet, J. (2006). *La numérisation dans les services d'archives publics en France, une révolution pragmatique*. https://doi.org/10.3406/gazar.2006.3838 ils sont toujours recommandés en 2026 dans les recommandations du Département de l'administration des données de la Direction du numérique et de la conservation au sein des Archives nationales. Voir : *Pérenniser | Archives nationales*. (s. d.). Consulté 27 août 2026, à l'adresse https://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/collecter-decrire-conserver-numeriser-perenniser/perenniser

(cc) BY-NC-ND

II. GROS PLAN SUR DES PROGRAMMES DE NUMERISATION ET D'INDEXATION DANS LES ARCHIVES DU POLITIQUE

Comme nous l'avons vu, la numérisation devient une option de choix pour aider à la conservation des archives. Du fait de leurs particularités et de leur potentiel de valorisation, les archives de partis politiques sont des fonds idéaux à numériser. En effet, ces fonds sont d'abord intéressants historiquement pour la recherche, afin de mieux cerner des mouvements ou l'histoire politique d'un pays, mais ils le sont aussi pour les militant·es qui se rattachent à cette culture politique, qui voient avec nostalgie ou affection ces traces du passé. Enfin, comme nous allons le voir dans les exemples suivants, ceux des fonds de Moscou, des archives audiovisuelles et des fonds socialistes, la numérisation des fonds a essentiellement une visée d'accessibilité et de préservation de ceux-ci.

A. La numérisation et la mise en ligne des archives du communisme : le cas des fonds de Moscou

Les fonds de Moscou ont fait couler beaucoup d'encre (Wolikow, 1996), (Cœuré, 2013), (Fonck et al., 2019) et continueront sûrement à en faire couler. Leur histoire nous ramène aux bouleversements de la Seconde Guerre mondiale et de la Guerre froide.

Sophie Cœuré explique que les « fonds de Moscou », ou les fonds du Centre des Archives russes d'Etat pour l'histoire sociale et politique (RGASPI) comportent différents éléments : d'abord, les archives historiques de la Russie tsariste prérévolutionnaire, les archives de l'Etat soviétique, des archives du mouvement ouvrier international achetées, de l'Internationale communiste (dont font partie des documents du PCF), et enfin les archives spoliées par les allemands durant la Seconde Guerre Mondiale et récupérées par les soviétiques lors de la prise de Berlin, dans lesquelles se trouvent des « documents administratifs et d'archives historiques gouvernementaux ou privés (familles et organisations juives, franc-maçonnes, communistes ou socialistes surtout) » (Cœuré, 2016). Ces fonds représentent plus de sept millions de pages en plus de 80 langues, un « maquis archivistique » selon les mots de Jean Vigreux (Vigreux, 2011). Avec la chute de l'URSS et par l'impulsion d'un mouvement civique et professionnel, les archives sont progressivement déclassifiées et ouvertes. Après une identification des fonds, de nombreuses archives françaises spoliées pendant la guerre sont alors restituées progressivement aux producteurs, dont le gouvernement français (en particulier le ministère des Armées) et des organisations politiques, associatives et syndicales (Cœuré, 2013).

Ainsi, en 1996, le programme INCOMKA[17] (Commission internationale de la numérisation des archives du Komintern) est le premier programme de numérisation de ces fonds. Piloté par le Conseil International des Archives, il regroupe des acteurs internationaux dans le but de poursuivre le processus d'ouverture des archives de Moscou à la suite de la disparition de l'URSS. Il mène à la numérisation des inventaires (22 000 pages) et de plus d'un million de documents (Vigreux, 2011). Cela peut sembler important, mais ne représente en réalité que 5 % des fonds totaux conservés à Moscou. Des copies microfilmées sont envoyées à des bibliothèques

[17] *INCOMKA - LIR3S*. (2023, octobre 24). https://lir3s.ube.fr/bases-de-donnees/incomka/

(cc) BY-NC-ND

américaines et européennes. Cette collaboration internationale a regroupé plus d'une centaine de chercheur·euses d'une cinquantaine de pays, menant à la création d'une base de données recherchable en alphabet cyrillique et latin, indexée sur plusieurs types de mots clés géographiques, typologiques, de groupes et individus . Ce projet est un grand succès de coopération internationale face aux difficultés rencontrées.

Les archivistes et historien·nes français·es ne se sont pas arrêtés à ce programme pour continuer de travailler à la mise à disposition des fonds de Moscou. Le projet de recherche Paprik@2F, financé par l'Agence nationale de la recherche, mené à l'Université de Bourgogne sous la direction de Jean Vigreux et en partenariat avec les Archives nationales, a pour but de donner accès aux inventaires des fonds et aux archives numérisées du Komintern en France (Vigreux, 2019). En mai 2016, plus de 500 000 documents relatifs à la « galaxie communiste » sont mis en ligne dans un portail documentaire unique, gratuit et en libre accès. Il permet de regrouper des documents de fonds dispersés dans différents pays et différents lieux de conservation, tels que les fonds français du Komintern (dont de la SFIC), des archives de surveillance de l'État français contre le mouvement communiste, des productions documentaires du mouvement communiste, et des archives des organes du mouvement communiste français et russe. Cela permet de mettre en perspective tous ces producteurs et d'apporter une approche plus globale. Ces fonds (et leurs inventaires) sont indexés, permettant une recherche précise et multicritères. Outre la mise en ligne des inventaires et des fonds, Paprik@2F propose un blog de recherche et des bibliographies. L'objectif est d'apporter une approche pluridisciplinaire à l'étude du communisme. Par la suite, les fonds mis en ligne sont complétés par d'autres projets, comme ABRICO et ABRICO 2 qui intègrent les fonds numérisés de la direction du PCF et des brochures de la BMP. Tous ces fonds sont désormais accessibles gratuitement et en libre accès sur le Portail Archives Numériques et Données de la Recherche (PANDOR), hébergé et maintenu par la Maison des Sciences de l'Homme de Dijon.

Dans ce cas, la mise en ligne des archives est le résultat de coopération à la fois internationale mais aussi entre de nombreuses structures françaises, et montre la capacité des archivistes à travailler en collaboration avec les chercheur·euses. Elle a pour but de démocratiser l'accès aux archives et d'encourager la recherche à se saisir de ces sujets d'études.

B. Les fonds audiovisuels du PCF

Rappel : les archives audiovisuelles dans le paysage archivistique français

Les archives audiovisuelles permettent de montrer des informations que l'on ne peut trouver sur le papier : s'y mêlent vue picturale et son, qui plongent la personne les consultant dans une histoire qui semble bien plus proche. La préservation de ces fonds est un enjeu majeur, car les supports utilisés pour l'enregistrement sont plus rapidement dégradables que le papier, et plus difficiles à consulter en raison de l'évolution technologique et du manque de machines anciennes. De plus, l'arrivée des fonds audiovisuels dans les services d'archives a posé la question de la description des fonds : comment la faire apparaître dans les outils mis à disposition par les archives, comment l'intégrer dans les normes archivistiques françaises ?

(cc) BY-NC-ND

Les fonds audiovisuels sont précieux dans la vulgarisation historique et la transmission de la mémoire, dans la mesure où le mélange de son et d'image touche plus profondément leurs spectateurs. Ils peuvent observer ou écouter d'autres humains, lieux, événements, dans leurs nuances et leurs complexités, à travers des détails qui échappent généralement aux documents. « Ils montrent à la fois la vie locale et des phénomènes universels, la nature des liens entre les membres d'une communauté, l'action de l'homme sur son milieu, les effets immuables du temps qui passe… tout ce qui fait l'humanité en somme » [18].

Il a fallu du temps aux archivistes pour s'emparer de ces questions (Gill, 2024). Aux Archives nationales, on commence à collecter les archives orales dès les années 1980, puis viennent les archives audiovisuelles. L'impulsion provient de Chantal Tourtier-Bonazzi, qui initie la création d'une cellule d'archives orales de la Seconde Guerre mondiale, ainsi que des grands acteurs politiques et culturels d'après-guerre. De nombreuses archives départementales, dont les AD 93, s'emparent de ce sujet. Mais cela reste marginal en raison des coûts et compétences techniques nécessaires pour le traitement et de la conservation de ces archives. Elles sont souvent collectées de justesse par des services non préparés à leur gestion. Dans cette longue maturation, les AD 93 sont précurseuses et acquièrent assez vite un savoir-faire sur le sujet.

Les archives audiovisuelles au PCF

Les archives audiovisuelles du PCF concernent deux ensembles principaux : premièrement, les films issus de la propagande, soit réalisés par le PCF ou par des militant·es et cinéastes de structures affiliées ou financées par le parti, qui sont des œuvres de l'esprit ; et deuxièmement, les enregistrements sonores des réunions internes au PCF, en particulier le comité central, l'organisme directeur du parti. C'est sur ce dernier fonds que nous allons nous concentrer.

Entre 1952 et 1994, le PCF enregistre les réunions du Comité central, des parties de congrès, des discours de dirigeants et des cours de l'école centrale du parti. Le parti enregistre aussi des réunions plus diverses, comme celle de la revue *Nouvelle Critique*. Les enregistrements se systématisent dans les années 1970, lorsque le parti arrive au siège du Colonel Fabien et dispose de meilleurs équipements. Il est difficile de cerner pourquoi le parti a eu cette politique : serait-ce un moyen de se référer à des interventions précises de réunions données, dans une optique de contrôle politique de la parole ? Serait-ce une aide technique pour l'élaboration des comptes-rendus ? Les raisons peuvent différer selon les réunions : ainsi, pour la revue *Nouvelle Critique*, l'intérêt serait bien celui d'avoir de la matière pour l'élaboration d'articles, comptes-rendus ou actes à la suite de tables rondes ou de discussions (entretien avec Aurélien Durr).

Ces enregistrements se font sur différents supports : jusqu'à 1958 ils sont faits sur des bobines de fil[19], puis jusqu'à 1994 sur des bandes magnétiques 6,35mm[20], et à partir des années 1990 sur des cassettes audios.

---

[18] Archivistes !, R. de. (2022, janvier 25). Archivistes ! N° 139. Association des archivistes français. https://www.archivistes.org/Archivistes-no-139

[19] Les bobines de fil sont un procédé d'enregistrement du son existant depuis la fin du XIXe siècle et utilisé jusqu'aux années 1950. Un fil d'acier magnétisé est enroulé autour d'une bobine, qui permet de conserver une information sonore.

[20] Une bande magnétique est «est un ruban de film plastique enroulé sur une bobine, et dont une face est recouverte d'une fine couche de matériau magnétique » (Wikipédia) et qui permet l'enregistrement d'information audio ou vidéo.

(cc) BY-NC-ND

La numérisation des fonds audiovisuels

La numérisation et la copie de ces fonds est un projet de longue date aux AD 93, qui aidaient déjà le PCF à les gérer avant leur dépôt. La volonté du PCF de sauvegarder ces fonds et de les rendre accessibles aux historien·nes a marqué le début des relations avec les AD 93. En effet, les AD 93 ont eu une expertise novatrice sur la gestion des fonds audiovisuels, du fait de leur importante quantité de matériel de lecture, récupéré lors de collectes et de dons. Quand l'univers analogique a été rapidement remplacé par le numérique dans les années 2010, cela a été l'occasion d'obtenir le matériel des boîtes de numérisation en faillite. En raison d'une volonté politique et de moyens alloués par la direction, l'archiviste en place a pu alors acquérir une expertise nationale dans le domaine, ensuite transmis à l'archiviste actuel, Aurélien Durr.



Figure 5. Partie du matériel de lecture des AD 93. Photo personnelle.

Avec l'aide des AD 93, le parti a transféré les enregistrements sur bobines de fil vers des bandes magnétiques, car les bobines s'abîmaient et les appareils de lecture se raréfiaient. Par la suite, il a fallu sauvegarder les bandes magnétiques qui s'abîmaient aussi progressivement (« syndrome de la bande collante »). Cela a nécessité d'autres outils spéciaux. Par exemple, pour rendre aux bandes magnétiques leurs propriétés d'origine, il faut les faire chauffer à 50°C dans un four étuve pendant 15h, four dont disposent les AD 93. Dans les années 2000, la copie s'est faite sur CD, puis, à partir de 2017, sur des fichiers numériques conservés dans des bandes LTO, ou *Linear Tape-Open*, technique de stockage sur bande magnétique, considérées comme les plus adaptées pour la conservation long-terme. Désormais, l'objectif est de transférer les données sur CD vers les bandes LTO (Boichu, 2025).

(cc) BY-NC-ND



Figure 6. Four étuves aux AD 93. Photo personnelle.

A l'heure actuelle, environ 30% des fonds ont été numérisés. La numérisation des archives audiovisuelles a été majoritairement orchestrée par les AD 93, bien qu'aujourd'hui la sous-traitance devienne nécessaire face à la masse des documents. Certains fonds n'ont été ni numérisés ni même traités : c'est le cas de certains cours de l'école centrale de formation des cadres stockés sous forme de cassettes, qui se conservent mieux. Ces fonds sont donc vus comme moins sensibles, et surtout moins « intéressants » dans les priorisations actuelles (entretien avec Aurélien Durr).

L'objectif des numérisations est la préservation des supports originaux. Les archivistes génèrent un fichier master qui sert à la conservation long terme (sorte de « nouvel original »), et des copies de consultations pour l'accessibilité en salle de lecture et en ligne. Il y a une intervention minimale sur la qualité sonore, parfois retravaillée au moment de la numérisation (via une augmentation du son) mais sans restauration sonore car la copie ne doit pas être altérée (entretien avec Aurélien Durr).

Actuellement sont mis en ligne sur le site des AD 93 les tranches d'enregistrements jusqu'à 1968, soit 630 heures. Le reste est consultable en salle.

Le stockage des fichiers se fait sur bandes magnétiques LTO. Le choix a été fait de ne pas stocker les données dans le SAE des AD 93, car il n'y a pas la place de stockage nécessaire pour les téraoctets de données que représentent les archives audiovisuelles. Les archivistes considèrent que le SAE n'est pas non plus adapté à ce type d'archivage, donc les fichiers sont trop lourds pour le contrôle d'intégrité (entretien avec Aurélien Durr), montrant que les besoins en termes d'archivage numérique sont toujours différents selon les structures et les fonds.

L'indexation des fonds audiovisuels

Durant une visite aux AD 93, il a été possible d'assister à une réunion de travail entre Pierre Boichu et Pascal Carreau, archiviste, portant sur l'indexation de

(cc) BY-NC-ND

l'instrument de recherche des archives du Comité central. Pour rappel, l'indexation est l'opération qui consiste à « analyser et représenter les sujets dont traitent les documents en vue de faciliter le repérage de documents pertinents aux besoins d'information d'un usager » (Hudon, 2013). Reprenant les différents instruments de recherche et résumés effectués lors de chaque campagne de migration des données, Pierre Boichu et Pascal Carreau entendent les uniformiser afin de poursuivre la mise en ligne des enregistrements. Il s'agit là des fonds de la tranche chronologique 1969-1975.

Un premier travail se fait sur fichier texte, où les archivistes reprennent les descriptions, vérifient et ajoutent des mots-clés descripteurs selon un thésaurus interne. Ces mots clés serviront ensuite à la recherche quand l'instrument de recherche sera encodé. Le but de l'indexation est en effet de dépasser la simple consultation chronologique pour permettre aux chercheur·euses d'accéder directement aux ressources pertinentes pour leurs sujets. Le choix a donc été fait d'une indexation très fine qui, suite à l'écoute des enregistrements, décrit chaque personne présente, lieu et sujet des réunions.

Un second objectif de cette indexation est de permettre des recherches transversales sur différents fonds. Par exemple, si un·e chercheur·euse souhaite travailler sur la guerre d'Algérie, il ou elle pourra avoir accès à la fois aux fonds papiers, audiovisuels et figurés via une recherche multicritère.

La notice d'un enregistrement audio comporte les éléments suivants :

- Description du support (par exemple : bande magnétique),
- Durée de l'enregistrement,
- Présentation et contenu (avec horodatage),
- Existence de copies,
- Descripteurs (vocabulaire contrôlé) : Mots clés Matière, Collectivité, Auteur, Personne, Lieu, Typologie.

Ces ambitions d'indexation fines sont inédites dans le cas des archives audiovisuelles de partis politique.

C. La numérisation à la Fondation Jean Jaurès

En 2001, la Fondation Jean Jaurès lance un plan de numérisation des documents issus des congrès, des comités directeurs et de la presse interne afin de les mettre à disposition sur une base de données électronique librement consultable[21]. Par la suite, les opérations de numérisation se répètent annuellement.

Les documents à numériser ont été priorisés par ordre « d'importance » interne et historique. Il s'agit des débats internes de congrès, des comités de direction, et des commissions nationales : « le cœur du Parti socialiste ». Les programmes se sont ensuite diversifiés, et la Fondation a numérisé des documents plus iconographiques : affiches, photographies, presse, qui peuvent d'abord intéresser les militant·es et chercheur·euses et qui sont généralement des objets de choix dans la valorisation. Les affiches (environ 1500) ont nécessité 4 à 5 vagues de numérisation successives, car la Fondation a dû constituer une collection progressivement, et numériser au fil

[21] *Archives Socialistes*. (s. d.). Consulté 31 août 2026, à l'adresse https://archives-socialistes.fr/

(cc) BY-NC-ND

des collectes. 16 000 photographies ont été mises en ligne, mais un très grand nombre doit encore être indexé. La Fondation a également numérisé les journaux du parti, mettant à disposition une base de données de 1972 à 1996. Les brochures ont aussi été numérisées, car jugées intéressantes du fait qu'elles présentent la ligne du parti à un instant donné. D'autres fonds peuvent être exceptionnellement numérisés, comme cela est prévu pour des archives manuscrites d'un proche de Jean Jaurès ou la correspondance d'un descendant de Jules Guesde, car ce sont des documents précieux avec un fort intérêt scientifique (entretien avec la Fondation Jean Jaurès). Ces numérisations se font par un prestataire extérieur, arkhenum, entreprise leadeuse dans la numérisation pour le service public et qui maîtrise tous les formats. Nous pouvons voir que les choix de numérisation se portent principalement sur les documents pouvant intéresser le public, et ceux dont le support est trop fragile pour être fréquemment manipulé (sténotypies, presses, affiches).

Concernant la mise en ligne, il a été choisi en 2011-2012 de créer un site web autonome en raison des difficultés à pousser des développements techniques spécifiques aux archives sur le site web de la Fondation. Les archivistes se sont tournés vers une solution logicielle de musée (1 égal 2 et la solution Arkothèque). Par ailleurs, des fonds de la SFIO sont disponibles sur d'autres bibliothèques numériques, telles que Gallica.

Pour la numérisation des documents audiovisuels, étant donné les coûts importants pour son élaboration, la Fondation Jean Jaurès a établi en 2015 une convention avec l'Institut national de l'audiovisuel (INA) pour le traitement des cassettes audios, VHS, et bandes magnétiques. Les fonds sont disponibles à l'INAthèque[22] et, bien que la fondation conserve la propriété des fonds, ils sont valorisés et commercialisés par l'INA. Ces fonds s'étendent de 1935 à 2013.

III. LA VALORISATION EN LIGNE DES ARCHIVES

La valorisation des archives est désormais au centre du métier de l'archiviste. Longtemps considérée comme accessoire, elle devient de plus en plus nécessaire pour mettre en avant ses fonds, inciter les chercheur·euses à consulter ou même plus généralement contribuer à l'offre culturelle. Valoriser un fonds et le rendre intéressant auprès du public, c'est contribuer au rôle social et citoyen, valoriser le travail des archivistes, encourager de nouveaux dépôts auprès des producteurs et enfin montrer l'intérêt de l'archivage auprès des décideurs. Les archives sont souvent vues comme des lieux « secrets » où se cachent des trésors inconnus, ce qui rend encore plus obscure la pratique auprès des non-initiés. Heureusement, les archivistes proposent maintenant des politiques de valorisation qui, lorsque les moyens en sont donnés, peuvent mener à des résultats très fructueux et des partenariats riches avec d'autres acteurs culturels.

La valorisation nécessite la mise en place d'une politique de valorisation précise qui recherche et choisit les fonds à mettre en avant. C'est particulièrement nécessaire dans le cadre des archives numérisées, car il faut choisir en amont ce qu'on numérise, comme nous l'avons dit précédemment. Cela implique un budget, une gestion des coûts et globalement une réflexion sur l'offre culturelle proposée. Il

[22] *Le Parti socialiste à travers le fonds audiovisuel de la Fondation Jean-Jaurès | INA*. (s. d.). inatheque.ina.fr. Consulté 31 août 2026, à l'adresse https://inatheque.ina.fr/archives-audiovisuelles-et-histoire-politique-le-parti-socialiste-a-travers-le-fonds-de-la-fondation-jean

(cc) BY-NC-ND

faut choisir ses partenaires dans le cadre, par exemple, de journées d'études ou d'exposition, et soigner la forme des actions pour intéresser le public.

A l'âge du numérique, la valorisation prend de nouvelles formes. Il est désormais nécessaire de passer par Internet pour mettre en avant ses archives : tout le monde consulte désormais le web pour effectuer ses recherches. Une présence en ligne est requise pour les archivistes, ou les fonds seront oubliés dans les instruments de recherche imprimés. Mais cette présence en ligne n'est pas suffisante, car pour être trouvé, il faut être référencé par les moteurs de recherche, ou du moins pouvoir mettre à disposition des sites web pour éviter que les outils de recherche soient eux-mêmes perdus dans la multitude d'informations.

A. Les plateformes web des services d'archives et les expositions virtuelles

Dans l'ensemble, un grand effort est fait par les services d'archives que nous avons rencontrés pour mettre en valeur leurs archives. Au sein des fondations, les archives ont généralement leurs propres sites[23]. Nous pouvons y retrouver des rubriques thématiques qui mettent en lumière certains fonds : les AD 93 mettent en avant les photographies de l'*Humanité*, les affiches, les archives du parti communiste français[24] qui ont été numérisés. Les « archives socialistes » (Fondation Jean Jaurès) proposent les documents récemment numérisés (ex : notes de travail de Jean Jaurès), des actualités du passé commentées par des membres de la fondation, une « archive de la semaine » pour faire la lumière sur des évènements ou prises de position, ainsi qu'une exposition virtuelle qui, en août 2026, porte sur le Parti socialiste à travers ses archives audiovisuelles. Quant aux archives de l'Écologie politique, le site web met également en avant les derniers documents numérisés, une sélection ou des ressources d'actualités récentes autour des archives.

Les sites web sont des vitrines pour le public ou les chercheur·euses afin de mettre en avant les fonds les plus intéressants (généralement des fonds visuels comme les affiches ou photographies, ou audiovisuels comme les archives sonores), ainsi que des ressources thématiques pour l'aide à la recherche. Les documents numérisés sont accessibles via des visionneuses (ou par téléchargement) et peuvent être filtrés selon les critères d'indexation.

Comme vitrines des services, ces fonds numérisés mis en ligne sont la porte d'entrée des chercheur·euses, militant·es et grand public vers la porte, réelle cette fois, des services d'archives (entretien avec la Fondation de l'Ecologie Politique). Ces vitrines ont depuis longtemps fait leurs preuves quant aux taux de fréquentation des sites (Luquet, 2006).

Les expositions virtuelles

Pouvant être consultées sur tous les écrans (si le site le permet), les expositions virtuelles sont un riche moyen de mettre en avant ses fonds via Internet. Les fondations n'hésitent pas à user de ce moyen pour promouvoir des dossiers en abordant un angle thématique. Elles permettent d'approfondir un sujet en alliant textes et archives numérisées, avec une navigation fluide entre les pages.

[23] C'est le cas de https://archives-socialistes.fr/ pour les archives de la fondation Jean Jaurès ou https://www.archivesecolo.org/ pour la Fondation de l'Ecologie politique

[24] A retrouver sur le site des AD 93 : https://archives.seinesaintdenis.fr/n/archives-en-ligne/n:140

(cc) BY-NC-ND

Le site de la Fondation Gabriel Péri (qui valorise les archives du PCF) va jusqu'à créer des « salles » dans ses expositions numériques. Ainsi, dans l'exposition « 1945-2025, 80 ans de Sécurité sociale », onze « salles » (pages web) sont présentées sur divers sujets passant par les origines de la Sécurité sociale, ses bâtisseurs, ses ambitions, ses remises en cause et la lutte pour la reconquérir. Chaque page présente des archives issues des fonds du PCF ou d'autres organismes partenaires avec des « cartels ». Chaque exposition a sa charte graphique thématique et une équipe de production constituée d'historien·nes de la fondation. La charte graphique va jusqu'à la police d'écriture, comme celle sur la Commune de Paris qui reprend une police type « Monotype » pour rappeler celle des machines à composer de cette période.

B. L'association Ciné Archives et la mise en valeur des fonds cinématographiques du PCF

L'association Ciné Archives[25] est une association de loi 1901 créée en 1998 dans l'objectif de perpétuer les initiatives d'Uni/Ci/Té, la société de production cinématographique du PCF, puis de Zoobabel, qui fait suite à la cessation des activités d'Uni/Ci/Té. Leur but est de conserver les films produits par le parti depuis les années 1930 et collectés par le réalisateur Claude Thiébaut (Zabalia, 2025). C'est dans le cadre du secteur archives d'Uni/Ci/Té (puis de l'association Zoobabel qu'il fonde à la fermeture de la première) que Claude Thiébaut fait le tour des laboratoires de Paris pour retrouver ces films. Chantier personnel, il rédige de nombreuses fiches documentaires et organise des plans de restauration. À sa mort en 1997, c'est l'association Ciné Archives qui reprend le relais. L'association est considérée comme indépendante du PCF, bien qu'elle soit localisée au siège du Colonel Fabien et ait le mandat de gérer les archives audiovisuelles du parti (Trottier, 2023). Sa responsable, Marion Boulestreau, est archiviste, et sa présidence est assurée par l'historienne Danielle Tartakowsky, spécialiste en histoire sociale et politique.

Le PCF a la particularité d'avoir été un des rares partis avec une production cinématographique dans une perspective de communication politique. Cette production intègre de nombreuses structures de la nébuleuse de gauche, comme Ciné-liberté, Les Films Populaire, la Coopérative de production et de diffusion du film (CPDF) ou Procinex.

L'association Ciné Archives vit avant tout des ventes d'images destinées à des documentaires ou films, sur le même modèle que l'INA, via grille tarifaire et contrats de cession. Les subventions données par les collectivités sont rares . L'association numérise également ses fonds d'archives. En effet, elle est dotée d'une collection importante qu'elle indexe, contextualise, analyse et met à disposition du public sur leur site web. Les fonds sont, quant à eux, conservés aux AD 93 et au Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

La valorisation est donc au cœur du travail de Ciné Archives. Sur son site web, elle laisse à la libre consultation tous les films qui ont été numérisés, accompagnés de fiches documentaires, d'une description élaborée du contexte, des *timecodes* pour les différentes séquences, des photographies extraites. Ils sont enrichis par des métadonnées précises : réalisateurs, année de production, durée,

[25] *Ciné-Archives | Fonds audiovisuel du Parti communiste français et du mouvement ouvrier | 900 films à découvrir en ligne*. (s. d.). Ciné-Archives | Fonds audiovisuel du Parti communiste français et du mouvement ouvrier | 900 films à découvrir en ligne. Consulté 31 août 2026, à l'adresse https://www.cinearchives.org/

(cc) BY-NC-ND

coloration, format… L'indexation a été faite progressivement depuis les débuts mêmes de la collecte, avec Unicité.

L'association ne s'arrête toutefois pas à la mise en ligne de ressources et participe à de nombreux évènements, journées d'études, expositions et projections dans toute la France, qu'elle met en avant dans ses newsletters mensuelles.

La mise en avant de ces films n'a pas seulement un aspect historique. Elle répond à une volonté de mémoire de ces mouvements ouvriers marginalisés et réprimés. Comme le dit Marion Boulestreau à propos du film *Les Métallos* (années 1930) donnant des « outils encore utiles aux luttes actuelles » : « On vit une période assez désespérante, et de voir dans ces œuvres des luttes victorieuses rappelle la force du nombre et la nécessité de s'organiser. Ce sont de belles choses à garder en mémoire. » (Trottier, 2023). La valorisation des archives devient un moyen de motiver le spectateur et de l'impliquer dans la vie politique et syndicale de son pays.

(cc) BY-NC-ND

PARTIE 3 : LES ARCHIVES NUMERIQUES, NOUVELLES SOURCES DE L'HISTOIRE

I. LA SAUVEGARDE DES ARCHIVES NUMERIQUES POUR ECRIRE L'HISTOIRE POLITIQUE DE DEMAIN

Dans cette partie, nous présenterons l'importance de l'archivage des données numériques pour les besoins des organisations, mais aussi pour préparer leur disponibilité pour la recherche historique. Depuis les années 1980 et le déploiement du numérique dans les administrations, une nouvelle ère documentaire s'ouvre à l'humanité, celle des documents nativement numériques. Face à ce nouveau régime documentaire qu'est le numérique, les archivistes doivent s'adapter pour assurer la conservation pérenne de ces données. Dans le cas des archives du politique, qui sont souvent issues de disques durs et serveurs de fichiers conçus pour l'action politique immédiate et non pour l'organisation pérenne, nous faisons vite face à un « fatras » de données[26] qui peuvent devenir impossible à traiter. Pourtant, comme l'explique Bachimont (2017), il est encore difficile de concevoir que l'information numérique a besoin d'être pérennisée : en effet, l'immatérialité de celle-ci nous fait penser qu'elle est immortelle. Mais cela est loin d'être le cas. Qu'est-ce que le numérique, qu'est-ce qu'un document numérique et comment l'archiviste peut assurer sa conservation ? Voilà les questions auxquelles nous nous attellerons à répondre pour mieux contextualiser les pratiques des services d'archives du politique.

A. Fonctionnement du numérique et pérennisation des données

Comme nous l'avons dit plus haut, les documents numériques diffèrent des documents analogiques, qui sont tous ceux dont l'information est proportionnelle à son support. Cela signifie que le support (papier, bobine, vinyle…) reproduit physiquement l'information, qui peut ensuite être lue soit directement, soit à travers une machine qui transforme un signal en un autre. Au contraire, dans le numérique, l'information est codée sous forme de 1 et de 0, des bits et octets, et est ensuite stockée dans un support adapté (Paloque-Berges, 2016). Pour la lire, il faut un ordinateur qui va interpréter ce code via des programmes et qui va l'afficher sur l'écran via d'autres programmes. Le codage de l'information permet d'augmenter massivement les capacités de stockage, et nous avons pu assister à une « explosion documentaire » : de nos jours, les entreprises, administrations et particuliers produisent une quantité sidérante de données qu'elles soient nativement numériques ou numérisées.

La conservation du numérique se pense différemment de celle de l'analogique. Pour un document analogique, il suffit de conserver son support et éventuellement la machine capable de le lire. Si le support disparaît, l'information également. Dans le cadre du numérique, l'information est dans une certaine mesure déconnectée du support qui n'est qu'un lieu de stockage d'une donnée qui peut être dupliquée et déplacée.

[26] Pour reprendre l'expression de Clément Oury lors de la conférence « Mémoire numérique : une amnésie programmée ? » du 16 mars 2013.

(cc) BY-NC-ND

Plusieurs intermédiaires entrent en jeu dans la lecture de la donnée. D'abord, le matériel informatique est l'infrastructure physique du numérique. Elle correspond, pour le stockage de la donnée, au disque dur, à la bande magnétique, à la disquette. Elle correspond également à l'ordinateur composé d'un processeur, d'une mémoire vive, d'une carte graphique, d'un écran, de périphériques de navigation (souris, clavier). Ensuite, le côté logiciel : la donnée est encodée dans un format spécifique, libre ou propriétaire, et peut être lue par un ou plusieurs logiciels, eux-mêmes libres ou propriétaires. Ces logiciels fonctionnent sur l'ordinateur grâce au système d'exploitation (OS) qui fait le lien entre le matériel et les logiciels. De même, ces OS peuvent être multiples, libres ou propriétaires, et tous ne lisent pas les mêmes formats ni ne proposent les mêmes logiciels (bien qu'il soit toujours possible de contourner ces limitations via des machines virtuelles). Ainsi, pour assurer la conservation des données, il ne suffit pas de les mettre dans un disque dur (qui a une durée de vie maximale d'une dizaine d'années) : il faut aussi assurer la pérennité de son format d'encodage, celle des logiciels le lisant, des systèmes d'exploitation permettant d'exécuter ces logiciels… Laurent Duplouy insiste bien sur la fragilité des supports numériques, que ce soit par la dégradation de la matière, l'obsolescence programmée ou le renouvellement constant des technologies (Duplouy, 2016).

B. Qu'est-ce qu'un document numérique ?

Un fichier est « un ensemble de données numériques réunies sous un même nom, enregistrées sur un support de stockage et manipulées comme une unité » (AAF, 2020), auquel l'archiviste ajoute des métadonnées descriptives qui serviront à l'identifier, assurer de sa provenance et le retrouver. Le numérique redéfinit partiellement le document. En reprenant la théorie de la documentarisation de Salaün (Salaün, 2012), le document papier est « vu » (il a une forme et un support), « lu » (il a un contenu) et « su » (il y a des normes qui accompagnent la compréhension de sa lecture). Or, pour les documents numériques qui ne sont pas fixés en raison de l'essence même de la donnée, la forme se détache du contenu, qui n'est pas fixe, tandis que les normes ne sont pas toujours les mêmes. On parle alors de « redocumentarisation » pour « *qualifier le paradigme numérique du traitement documentaire, structuré, statistique, calculé sous le régime du code et des langages informatiques de programmation et de description* » (Pédauque, 2006, Salaün, 2007).

Il y a une recréation constante de l'information, car celle-ci est déconnectée du support. Cela signifie que l'affichage du document dépendra toujours de l'ordinateur, de l'écran, du son utilisé, et apparaîtra donc toujours différemment. Cela questionne l'originalité et la forme du document tel que l'ont créé et perçu ses producteur·ices. Cette question se pose particulièrement dans le cas des archives du web qui sont une agrégation de contenus.

L'existence des fonds numériques entraîne des changements significatifs dans la perception des collections et de leurs versements : massification de l'information numérique qui peut être plus facilement stockée, changement d'échelle dans la mesure des archives qu'on ne peut plus mesurer en mètres linéaires mais en gigaoctets, et nombre de fichiers, qu'il devient très simple d'estimer grâce aux outils informatiques.

De plus, pour reprendre Céline Guyon, il semble que « *c'est un peu comme si chaque feuillet d'un dossier était versé, l'un à la suite de l'autre, au fil de l'eau* »

(cc) BY-NC-ND

(Guyon, 2019). C'est une particularité du document numérique, qu'on retrouve chez les archives nativement numérisées, les photographies et les films également : le document est archivé individuellement, la notice se faisant au document et non au dossier car la forme des documents numériques leur permet de posséder leurs propres métadonnées et donc leurs propres descriptions.

C. Comment assurer l'intégrité des documents ?

L'existence même des documents numériques pose le problème de leur conservation intègre. Puisqu'il est déconnecté de son support, un tel document peut être modifié et dupliqué à volonté. Or, pour qu'un document soit « archive » et fasse valeur de preuve, qu'elle soit juridique ou témoignage du passé, il faut qu'il reste intègre, authentique, fiable et lisible (Goubin, 2016). Comment s'assurer que les données conservées ne soient pas modifiées ? C'est tout l'enjeu de l'archivage numérique et des normes qui l'entourent. Car il s'agit bien de réfléchir à ces enjeux dès la création du document, afin qu'à aucun moment, dans son cycle de vie, il ne puisse y déroger. Ces réflexions s'intègrent historiquement dans la lignée de la diplomatique du XVIIe dont l'objectif était de s'assurer de l'authenticité des documents officiels[27]. Pour le numérique, il est plus difficile de vérifier que le document est bien ce qu'il prétend être du fait de sa nature. Comme les données sont constamment en mouvement, il faut donc stabiliser celles que l'on va considérer comme « document », via des processus qui permettront d'en assurer l'authenticité et l'intégrité. Cela passe par la contextualisation de l'information via les métadonnées, des procédés d'horodatage et de contrôle d'intégrité, ce qui nécessite des logiciels spécifiques.

D. Rôle de l'archiviste dans la mise en place d'une politique d'archivage

Face à ce nouveau type de donnée, l'archiviste doit acquérir de nouveaux savoirs, travailler avec de nouveaux interlocuteurs (systèmes informatiques) et convaincre de la nécessité de renouveler les pratiques, ce qui entraîne des coûts financiers. Contrairement aux grands groupes industriels qui ont les moyens de financer des SAE, les plus petites structures privées comme les fondations ou les services publics n'ont pas forcément les moyens de gérer ces nouveaux besoins, bien que l'idée commence à faire son chemin (entretien avec Aurélien Durr).

L'archiviste doit définir une politique d'archivage numérique pérenne, en partenariat avec tous les acteurs, comprendre cette nouvelle production documentaire et les besoins de sa structure. Cela est d'autant plus important que les logiciels requis ne sont jamais parfaitement adaptés pour la tâche (entretien avec Aurélien Durr). De plus, une bonne politique d'archivage numérique permet de contrôler la production documentaire en amont pour éviter de se retrouver face à des vracs numériques, trop chronophages à traiter : cela peut passer par une politique de formats (quels formats seront acceptés ou non par les archives), de nommage, d'organisation des répertoires de fichiers, ou par une politique de tri en amont du dépôt. Ces préconisations doivent toutefois prendre en compte que généralement, plus on contraint le ou la producteur·ice, moins la politique d'archivage est efficace,

[27] La diplomatique est la science qui étudie l'authenticité des documents officiels. Inventée par Jean Mabillon au XVIIe siècle, elle se base sur la forme et la tradition des actes, leurs éléments de validation et de transmission afin de les critiquer de s'assurer qu'ils sont bien ce qu'ils prétendent être.

(cc) BY-NC-ND

et qu'il y aura toujours une négociation à faire entre pratiques réelles et pratiques idéales. C'est un sujet particulièrement important dans le cadre des archives du politique qui sont généralement des sauvegardes in-extremis de disques de stockage souvent désorganisés. Dans ce domaine pourtant, le Parti communiste français semble précurseur avec ses futures préconisations destinées aux commissions (comme nous le verrons ensuite).

Heureusement, les ressources disponibles pour l'archiviste sont nombreuses, qui peut s'appuyer sur les standards et normes internationales : l'OAIS pour le modèle conceptuel d'archivage électronique, la NZ 42013 pour les SAE, le SEDA pour les données et des logiciels tels qu'Archifiltre[28] (visualisation de l'arborescence et traitement des doublons) ou DROID[29] (gestion des formats).

II. LES FONDS NATIVEMENT NUMERIQUES DES PARTIS POLITIQUES

Dans cette partie, nous présenterons les fonds numériques des partis politiques et organismes avec qui nous avons pu échanger. N'étant pas gestionnaire de ces fonds, ni n'ayant accès à ceux-ci, ces informations reposent sur les entretiens réalisés avec les différents archivistes et peuvent être mises à jour rapidement avec l'évolution des collectes au sein de ces structures. Nous présenterons le cas des archives électroniques du PCF collectées récemment par les AD 93. Le parti commence à élaborer sa propre politique d'archivage numérique en interne. Ensuite, les archivistes de la Fondation Jean Jaurès et de la Fondation de l'Écologie politique ont également leurs propres politiques de collecte, chaque situation entraînant des questionnements liés aux problématiques des archives électroniques et que nous avons traités plus haut.

A. Les fonds nativement numériques du PCF

Dès les années 80, le PCF s'empare des outils numériques avec le Minitel afin de « *doter le Parti communiste d'outils modernes de consultation et de diffusion d'informations* », ceci dans l'objectif de promouvoir « *l'échange avec le grand public et les organisations de masse* » (Dauba, 1989). Le centre de documentation du PCF est immédiatement lié à cette nouvelle pratique, car c'est le Service central de documentation (SCD) du Comité central qui met à disposition le service télématique. L'enjeu est politique : il faut se saisir de ce nouveau média face à « *l'emprise du capital industriel et financier sur les agences d'informations et les médias* » (René Le Guen, octobre 1986), « *dans une démarche visant à l'appropriation collective des nouvelles technologies de l'information* ». Le parti souhaite créer une banque d'information au service des travailleur·euses, à moindre coût, pour « *rassembler progressivement les éléments de la mémoire collective que représentent les actions et prises de positions de notre parti* ». Le numérique devient horizon multiple : outil de (contre) propagande, il sert à la diffusion de la communication et de la mémoire du parti, à la fois pour convaincre et pour lutter contre les capitalistes. L'outil « PCFDOC » sur Minitel permet de mettre à

[28] Archifiltre. (s. d.). Consulté 31 août 2026, à l'adresse https://beta.gouv.fr/startups/archifiltre.html

[29] Archives, T. N. (s. d.). The National Archives—Homepage [Text]. The National Archives. Consulté 31 août 2026, à l'adresse https://www.nationalarchives.gov.uk/information-management/manage-information/preserving-digital-records/droid/

(cc) BY-NC-ND

disposition la documentation du Comité central, à la fois sur la société, l'économie, mais aussi les prises de position du Parti, en s'appuyant sur les fonds d'archives du SCD. Il sert aussi de moyen de communication entre les membres, avec la mise en place d'une messagerie électronique dès 1985. Le parti a été capable, comme le reste de la société, de s'emparer du numérique. Mais que reste-t-il de ces moyens de communication, plus de 40 ans plus tard ?

Le PCF n'est pas en manque de fonds d'archives numériques. Comme le reste de la société, il n'a pas été épargné par l'informatisation. Que ce soit en interne (messageries, mails) ou en externe (réseaux sociaux), la communication et la propagande sont désormais *nativement* numériques, utilisant pour ce fait des outils divers, produits par ordinateur. Au sein du parti, il a été difficile de lancer la réflexion car l'arrivée du numérique s'est faite en parallèle de l'affaiblissement de la structure et de ses moyens (entretien avec Nicolas Tardits).

Les archives numériques n'entrent pas dans la convention-cadre de dépôt des archives centrales du PCF aux AD 93. De ce fait, il a fallu du temps aux deux parties pour se pencher sur la question. La réflexion sur le numérique a fait son chemin au sein des AD 93 qui, jusqu'à récemment, n'avait pas les moyens de les traiter. Il fallait donc développer une culture de l'archivage électronique aux AD 93 qui faisait encore défaut. Peu de moyens et de réflexions ont été consacrés aux archives électroniques. Les AD continuent d'exercer un conseil scientifique et technique sur les fonds du PCF et essayent de sauver ce qui peut l'être (entretien avec Aurélien Durr).

Ainsi, pour la première fois cette année, Peter Cross, un stagiaire étudiant en master 2 archivistique, bibliothéconomie et patrimoine numérique à l'Université Sorbonne Paris Nord (Paris XIII), s'est occupé de l'évaluation des fonds électroniques récupérés du PCF.

Le fonds numérique actuel du PCF est composé de disquettes et de serveurs internes contenant des documents de fonctionnement interne et de communication externe qui ont été collectés et traités par les AD 93, sauf pour les disquettes[30], collectées mais encore trop chères à traiter. En théorie, il pourrait également intégrer les comptes sur les réseaux sociaux, les messageries électroniques ou les archives du web conservées par la BnF dans le cadre du dépôt légal.

Peter Cross a pu identifier plusieurs efforts de collectes préexistants au sein du PCF. La première collecte, dont le fonds est intitulé AE_CecileMillot, a eu lieu entre 2008 et 2011, où une archiviste indépendante financée par la Fondation Gabriel Péri a travaillé au siège du parti, place du Colonel Fabien. Les archives comprennent des disquettes, CD-ROM et disques durs externes qui ont été récupérés au parti, et parfois, selon Peter Cross, dans des bennes. Le contenu a été transféré sur un serveur pour un total de 15,7 Go et 60 599 fichiers.

La deuxième collecte (AE_Collecte) par le prédécesseur de Nicolas Tardits, comporte les archives nativement numériques provenant d'ordinateurs des collaborateurs de la direction du parti sur la période 2009 à 2023, pour un total de 183 Go. Il avait pour volonté de mettre en place une arborescence plus claire d'archivage électronique (entretien avec Aurélien Durr).

[30] La disquette est un petit disque souple utilisé pour stocker des données informatiques commercialisé dès les années 1970 par IBM et dont la production a cessé en 2011, nécessitant donc de passer par des prestataires pour les lire. (Wikipédia)

(cc) BY-NC-ND

Les premières analyses des fonds ont montré qu'ils se concentraient avant tout sur :

- Les élections (photographies, discours, projets de tracts),
- Secteurs et commissions de travail,
- Organismes de direction, en particulier pour les congrès récents mais peu pour les congrès plus anciens.

Ces fonds, récupérés par les AD 93 pour traitement, ont été copiés sur un disque dur externe et sur bandes LTO.

Ces collectes restent parcellaires, et ne semblent pas être un travail très méthodologiquement bâti. Il y a un semi vrac numérique, expliqué par une volonté de rangement de la part des archivistes ayant procédé à la collecte, mais ce rangement n'a pas été abouti et de nombreux documents non pertinents[31] à conserver se trouvent encore sur les disques durs. D'autres problèmes rencontrés sont les chemins d'accès trop long, qui empêchent leur sauvegarde sous Windows, et le nommage anarchique des fichiers. Malgré l'utilisation d'outils comme Archifiltre ou Droid, la démarche de tri reste complexe (entretien avec Peter Cross).

Au sein du PCF, Nicolas Tardits déclare l'ambition de collecter sérieusement les archives électroniques. L'objectif est de collecter annuellement les documents issus des commissions nationales, sur des serveurs internes qui serviront de lieu de tri. Une campagne de collecte de deux semaines auprès des commissions sera lancée en janvier 2027. Selon lui, la discipline de travail au sein du parti permettrait de réellement faciliter le travail des archives. D'autres fonds qu'il considère prioritaires sont la propagande (tracts, brochures…) et les réunions internes de commission, dont il aimerait éventuellement avoir accès aux présent·es. Il n'est pas favorable à la collecte de la correspondance électronique des membres et élu·es du PCF. Contrairement au papier, les boîtes mails sont généralement un sujet sensible à verser, en partie car elles ont tendance à mélanger vie professionnelle et personnelle. Alors que les AD 93 ont 15 mètres linéaires de la correspondance de Georges Marchais, il n'est pas envisageable de collecter les boîtes mails. Il n'est pas encore possible non plus d'enregistrer les boucles de conversation (Télégram, WhatsApp), qui prennent pourtant une place très importante dans les échanges et la prise de décision.

Enfin, notons que la présence d'un stagiaire (Peter Cross) pour commencer à traiter les fonds électroniques des AD 93 permet d'impulser une réflexion sur l'archivage électronique dans cette structure, qui a bien conscience de son manque en la matière mais dont les lignes commencent à bouger.

B. Les fonds nativement numériques du Parti socialiste

La Fondation Jean Jaurès conserve de plus en plus de fonds numériques issus des différentes activités du parti. Ces collectes concernent en particulier des campagnes présidentielles. Ainsi, elle conserve des fonds numériques qui remontent à 2007 avec la campagne de Ségolène Royal, mais c'est surtout la campagne de 2012 de François Hollande qui entraîne d'importants versements de fonds photographiques. La fondation fait également face à des fonds « hybrides » qui

[31] Peter Cross indique avoir par exemple trouvé des banques d'images propriétaires, des albums de musique ou des fichiers techniques.

(cc) BY-NC-ND

mélangent papier et numérique. C'est le cas avec le fonds de l'association Homosexualités et Socialisme, qui est majoritairement numérique et est actuellement traité par une stagiaire (entretien avec la Fondation Jean Jaurès). Les fonds numériques sont stockés sur des serveurs internes.

La fondation a pour particularité de collecter les réseaux sociaux de ses membres, avec par exemple la page Facebook de Benoit Hamon pour la campagne de 2017. Sur ce point, elle est assez en avance sur les archives publiques. Elle essaye également d'archiver les boucles WhatsApp des groupes de militant·es de la campagne. Pour les municipales, la fondation a contacté les équipes de campagne des villes de plus de 100 000 habitants pour récupérer leurs archives de communication et des exports de leurs comptes sur réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Tiktok, YouTube, et des réflexions sont en cours pour les comptes Twitch et Discord). Les archivistes se forment sur le tas pour récupérer ces données, cela nécessitant un gros travail de veille sur l'archivage numérique et des connaissances de programmation en Python. De plus, l'archivage des comptes sur les réseaux sociaux et des boucles de communications nécessite une bonne communication et une grande confiance des producteur·ices, qui doivent fournir leurs identifiants de comptes de réseaux sociaux pour en verser les archives : cela nécessite une confiance que la proximité du PS à la fondation peut permettre (entretien avec la Fondation Jean Jaurès).

En termes de politique de conservation, les archivistes sont bien conscient·es des difficultés liées à la pérennisation des données. Ils gardent pour cela des vieux ordinateurs non mis à jour qui servent à ouvrir des formats anciens ou à lire des disquettes.

Pour l'accès à ces archives, la Fondation Jean Jaurès met à disposition un poste en salle de lecture du Centre d'archives. La consultation pose toutefois de nouvelles questions : quels documents fournir à celles et ceux qui consultent ? Les fichiers numériques sont modifiables (Word), donc il est nécessaire de fournir des documents à minima fixes et pérennes, comme des PDF.

C. Les fonds nativement numériques des Écologistes

La Fondation de l'Écologie politique conserve depuis peu des archives électroniques relatives à la présence des groupes écologistes et parlementaires dans leurs instances de représentations, comme au Parlement Européen, au Sénat, à l'Assemblée nationale, et dans les conseils régionaux (par exemple le conseil régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur). La collecte et le traitement restent difficiles car nécessitant plus de moyens humains et de compétences techniques. L'archiviste en charge collecte également les réseaux sociaux, qui sont peu difficiles à exporter. Actuellement le stockage se fait sur cloud et sur disque dur, mais la fondation a pour projet de mettre en place une infrastructure numérique plus poussée et sécurisée.

Un objectif futur serait de se pencher sur les supports numériques anciens, telles que les disquettes. Il s'agirait tout d'abord d'auditer les fonds concernés pour ensuite travailler sur la migration des données.

(cc) BY-NC-ND

III. LE CAS DES ARCHIVES DU WEB : UN FONDS CONSERVE ET ENTRETENU PAR LA BNF

Nous présentons ici les archives du web comme sources de l'histoire et montrons qu'il existe, pour les partis politiques, des fonds conservés par la Bibliothèque nationale de France.

A. Que sont les archives du web ?

En 1969, l'Advanced Research Project Agency (ARPA) du ministère de la Défense étasunien crée le réseau Arpanet, qui relie différents réseaux universitaires par ordinateur, pour donner suite à l'idée d'un « réseau galactique » développée par Joseph Licklider en 1963. Progressivement se mettent en place les premières briques d'« Internet », cette connexion en réseau des ordinateurs qui permet l'acheminement des données[32]. Les universités sont pionnières dans sa mise en place : en 1974 est créé le protocole TCP/IP par des scientifiques de l'*International Network Working Group*, protocole qui normalise la forme de communication entre les ordinateurs. En 1991, des scientifiques du Centre européen de recherches nucléaires inventent l'hypertexte, qui permet de créer des liens entre les données stockées sur le réseau. Cette invention mène à la création du World Wide Web. Dans les années qui suivent, de nombreux navigateurs et sites web sont créés pour mettre en lien des utilisateur·ices de plus en plus nombreux·ses.

Les archives du web sont presque aussi vieilles que le web lui-même. Dès 1996, Brewster Kahle crée la fondation Internet Archive aux Etats-Unis pour collecter les pages d'un web encore émergent. Avec des financements tirés de la vente d'un moteur de recherche (Alexa) à Amazon à plus de 250 millions de dollars, la fondation se met à archiver le web international (Gebeil, 2021).

En 2006, la loi relative aux droits d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information (loi DADVSI) instaure le dépôt légal du web qui permet désormais à la Bibliothèque nationale de France (BnF) et l'Institut national de l'audiovisuel (INA) de collecter et conserver les sites web et la production audiovisuelle en ligne françaises. La collecte des pages web en .fr ou déclinaisons régionales et des pages de producteurs français est automatique. Les premières collectes ont lieu à partir de 2009 pour l'INA et 2010 pour la BnF. Pour protéger le droit d'auteur, les fonds ainsi collectés ne peuvent être consultés que dans des bibliothèques de la BnF et de l'INA, ou des bibliothèques partenaires (Gebeil, 2021).

La collecte passe par deux manières : par API, comme ce fut le cas avec Twitter, ou par des outils de collecte automatique « *crawler* » qui parcourent les pages web, récupèrent les liens pour ensuite les capturer dans les serveurs de stockage. Le *crawler* de la BnF est nommé « Heritrix » et parcourt des URL sélectionnées à l'avance, selon une fréquence et une profondeur (nombre de « clics » de profondeur à partir de la page d'accueil) prédéfinie. La sélection des sites web au préalable n'a pas pour but d'atteindre l'exhaustivité mais de collecter une part représentative du web. La BnF et l'INA organisent des collectes sur certains thèmes ou en lien avec l'actualité (par exemple pour l'archivage du web électoral).

Une page web se compose d'une agrégation de sources différentes : code source de la page (fichier HTML), photographies, liens intégrés, etc. Ainsi, chaque

[32] Définition du CNRTL.

(cc) BY-NC-ND

page web est en réalité reconstruite par le navigateur web à chaque ouverture. Cela pose un problème pour les archives du web, qui doivent constituer une version figée de chaque page, en collectant ces différentes sources et en les reconstituant lors de la consultation. De fait ces archives ne reflètent jamais le « document original » car chaque reconstitution de la page est une recréation (Paloque-Berges, 2016).

Pour assurer la pérennité des données, la BnF utilise le format WARC (Web ARChive), utilisé par d'autres organismes de sauvegarde des données numériques, comme Internet Archive.

B. La collecte du web électoral

La BnF collecte les sites web politiques dans le cadre des élections françaises. Nous avons ainsi des archives pour les années 2002, 2004, 2007, 2009, 2010, 2012, 2014, 2015, 2017, 2019, 2020, 2021, 2022, 2024, pour coïncider avec les échéances électorales. La liste des sites web collectés est disponible en ligne[33].

La BnF collecte des sites de partis, candidat·es, organisations, médias, et acteurs de la société civile (associations, syndicats, militant·es, citoyen·nes…) ainsi que de la presse. Comme indiqué sur le site de la BnF, « ces collections documentent aussi l'usage des nouveaux médias en ligne et les nouvelles problématiques qui émergent avec leur utilisation par les partis et les candidats » avec l'apparition et la disparition des nouveaux médias : forums, blogs, réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, TikTok). La BnF insiste sur le respect du pluralisme politique des sites, en détaillant leur mode de sélection : sites officiels, partis politiques, candidats, analyses de campagne, expressions de la société civile. Jusqu'à 2022 sont collectés les tweets du réseau Twitter, mais on peut remarquer que depuis le rachat du réseau social par Elon Musk fin 2022, ils ne le sont plus en raison du blocage par le réseau social des *crawler* et utilisateur·ices non identifié·es.

La BnF met en valeur les sites web collectés par des parcours guidés dans lesquels sont présentées les particularités d'utilisation du web par les producteur·ices du fonds, tout cela étant alimenté par des revues de presse et des articles en ligne. Un choix de sites web représentatifs, orientant la lumière sur certains sujets des campagnes électorales ou inédits dans les modes de communication web est présenté. Un URL vers le lien de l'archive BnF consultable sur place uniquement est fourni. Les parcours guidés sont également enrichis de graphiques et thèmes dans les diaporamas.

C. Les archives du web du PCF

Dans le cadre de nos recherches nous avons décidé d'explorer rapidement les fonds web du Parti communiste français collectés et conservés à la BnF. Cette partie sert avant tout à proposer une piste de recherche pour des historien·nes voulant étudier la communication web du PCF à partir d'un fonds d'archives préexistants, collecté de 2002 à 2024. Les données publiques fournies par la BnF sont des tableurs Excel et fichiers CSV qui listent toutes les pages web archivées chaque année, avec les champs suivants : URL de départ, Fréquence, Profondeur, Typologie, Type d'élections, Niveau géographique, Parti, Candidat, Autres mots clés, Historique des URL. Les pages web de tous les partis sont dans le même tableur : ainsi, pour repérer

[33] « Liste des adresses URL des collectes du web électoral par la BnF | BnF API et jeux de données ». Consulté le 28 août 2026. https://api.bnf.fr/fr/liste-des-adresses-url-des-collectes-du-web-electoral-par-la-bnf.

(cc) BY-NC-ND

les fonds du PCF, il suffit de trier la colonne Parti ou de faire une mise en forme conditionnelle de tous les descripteurs contenants « PCF ». Notons que certains sites web ne sont pas exclusivement au PCF et sont issus de coalitions politiques locales ou nationales (tel le Front de Gauche).

Ce faisant, nous récoltons ce nombre de pages web archivées par année. Nous avons jugé pertinent d'indiquer les élections concernées cette année-là.

Année	**Nombre de sites web relatifs au PCF**	**Elections**
2002	64	présidentielles et législatives
2004	84	régionales et européennes
2007	285	présidentielles et législatives
2009	20	européennes
2010	64	régionales
2012	263	présidentielles et législatives
2014	43	municipales et européennes
2015	83	régionales
2017	237	présidentielles et législatives
2019	60	européennes
2020	156	municipales
2021	124	régionales et départementales
2022	131	présidentielles et législatives
2024	79	européennes et législatives

De nombreux sites ont été collectés plusieurs années de suite. Il a été à l'origine envisagé de créer une liste de sites avec les dates extrêmes mises bout à bout, cela via un programme Python[34], mais nous avons vite réalisé les limites de cette démarche. Premièrement, il n'est pas sûr que les dates extrêmes soient exactes, car il est possible que la BnF ait archivé de nouveau ces sites. Deuxièmement, il était difficile d'obtenir un résultat satisfaisant et exploitable en raison des nombreux conflits qu'impliquent la fusion des colonnes. Enfin, la liste finale, qui aurait pu être ajoutée en annexe, reste bien trop conséquente (plus d'une vingtaine de pages). Au final, nous avons décidé de mettre à disposition en ligne, sur un Google Sheet[35] la liste des données extraites pour faciliter le travail d'un·e historien·ne (ou autre chercheur·euse) sur le sujet[36].

[34] Je remercie mon amie Pauline de m'avoir aidé sur ce point en écrivant le programme.

[35] Nous n'avons pas trouvé d'alternative libre qui permettait d'afficher plusieurs feuilles dans un tableur pouvant être partagé.

[36] Le lien du tableur ce trouve ici : https://perma.cc/VGS6-5SGK

(cc) BY-NC-ND

CONCLUSION

Dans ce mémoire, nous nous sommes intéressés aux pratiques numériques des services d'archives conservant des fonds du politique, et nous avons observé comment ceux-ci s'adaptent au numérique et l'utilisent pour réinventer les pratiques de valorisation. Nous avons eu l'occasion de faire un panorama des états actuels de la conservation des archives, bien que, du fait du temps imparti pour la rédaction de ce mémoire, il puisse être incomplet. À notre connaissance toutefois, ce genre d'état des lieux n'avait pas été fait depuis l'important article de Perrine Canavaggio en 1997, et il était temps de faire un point sur ce sujet.

Pour répondre aux problématiques de ce mémoire, qui questionnaient le rapports entre les services d'archives de partis politiques et le numérique, leurs démarches de collecte, de conservation et de valorisation, ainsi que comment ils s'adaptent aux documents numériques et comment cela s'inscrit dans les pratiques des archives de partis politiques, nous avons élaboré notre réflexion sur trois axes.

Dans le premier axe, qui sert de base aux deux autres, nous revenons sur l'état de conservation des archives du politique en France en 2026. Nous rappelons la difficulté pour les partis de concevoir une politique d'archivage alors même que leurs objectifs sont autres, tournés vers le futur et l'accession au pouvoir. Nous montrons que malgré cela, certains partis ont donné accès à leurs archives à la recherche et au public (dont leurs militant·es) dans une optique de transparence et d'ouverture au débat scientifique. Nous questionnons la distinction entre les partis qui mettent en valeur leur fonds et ceux qui ne le font pas, et le visible écart dans les pratiques des partis de gauche et de droite, qui semble provenir d'une culture politique différente. Enfin, nous revenons sur deux fonds importants dans le paysage archivistique français : les fonds du PCF et du PS, qui chacun reflètent l'histoire de leur parti et des bouleversements du XXe siècle. En particulier, le fonds du PCF se mêle profondément à ceux du mouvement communiste international et de l'URSS.

Dans le deuxième axe de ce mémoire, nous revenons sur la pratique de numérisation comme moyen de sauvegarder des fonds fragiles et de les rendre accessibles aux chercheur·euses et au public, en particulier aux militant·es. Nous rappelons que la numérisation n'est pas une simple opération qui se ferait via un photocopieur, mais une politique concertée entre les archivistes et les besoins des usager·es identifié·es, qui doit prendre en compte la question de la pérennisation des données numérisées. Nous montrons aussi que la numérisation ne concerne pas seulement des documents papiers, mais aussi des documents audiovisuels, dont les supports sont plus fragiles et à risque de s'abîmer avec le temps. Nous revenons sur plusieurs exemples, comme le programme de numérisation international INCOMKA suivi du projet de recherche Paprik@F et ceux qui ont suivi pour la mise en ligne des archives du communisme sur la plateforme PANDOR dans une perspective pluridisciplinaire. Ensuite, nous présentons les programmes de numérisation des archives audiovisuelles du PCF, qui posent d'autres questions. Quels formats choisir pour des documents sonores ? Quel est le niveau d'indexation nécessaire ? etc. Enfin, nous étudions des pratiques de valorisation utilisant des documents numérisés, et observons que la numérisation est une opportunité pour mettre en valeur les fonds et le métier d'archiviste, particulièrement dans un contexte de réduction des budgets et de constante négociation entre les services d'archives et les directions.

(cc) BY-NC-ND

Dans le troisième et dernier axe, nous abordons de front les pratiques d'archivage du numérique travers le cas des documents *nativement numériques,* c'est-à-dire créés sur ordinateurs et qui questionnent même le concept de « document ». Nous montrons que par leur apparente « immatérialité » ou, plutôt, déconnexion de leur support, ils permettent une massification des possibilités de stockage, mais sont en contrepartie fragiles et difficiles à garder authentiques, ce qui pose un problème pour assurer leur valeur probante. Nous interrogeons les archivistes de différents services pour comprendre comment ils et elles s'adaptent à ces nouveaux documents, et lesquels ils et elles collectent. Cela diffère selon les structures, les priorités et la production documentaire des partis. Nous voyons alors que les archives publiques peuvent mettre du temps à s'approprier ce bouleversement numérique, là où les services privés, plus proches des producteur·ices, ont moins de mal à collecter certaines données « sensibles » comme des groupes de messagerie. Un bref passage sur les archives du web permet de révéler des corpus de travail inédits qui sont encore peu exploités des chercheur·euses.

En termes de limites que nous avons pu rencontrer, nous regrettons de ne pas avoir questionné l'intérêt d'une fondation comparé à un service d'archives interne à un parti. Nous aurions également souhaité questionner les services sur les fréquentations de leurs sites web. Enfin, nous n'avons malheureusement pas eu d'occasion de réaliser d'entretiens avec Jean Vigreux pour le projet Paprik@2F et la plateforme PANDOR, avec Marion Boulestreau de Ciné Archives, ou avec les archivistes de la Fondation Charles-de-Gaulle.

Pour de futurs travaux, il serait intéressant de faire un état des lieux exhaustif des pratiques d'archivage des partis politiques, y compris celles qui pourraient exister en interne et qui ne seraient pas ouvertes au public. Plus généralement, il serait intéressant de poursuivre la démarche de Perrine Canavaggio en 1997.

Il pourrait également être pertinent de se renseigner auprès des militant·es et cadres de ces partis pour mieux identifier leur vision de l'histoire et de leurs archives.

De plus, une étude européenne voire internationale pourrait être riche de comparaison sur les pratiques de conservation dans ces pays.

Enfin, de nombreux archivistes ont évoqué en entretien l'intérêt de l'intelligence artificielle pour l'indexation des archives numérisées (non détaillé dans ce mémoire). Il pourrait être pertinent de se renseigner sur la faisabilité et l'intérêt de cette pratique, en considérant les limites éthiques et écologiques que cela pourrait poser.

(cc) BY-NC-ND

SOURCES

Histoire du Parti communiste français

Spire, A. (6 mars 1993). Le PCF ouvre ses archives. *L'Humanité.*

Dauba, Michel. (1989). 3615 PCFDOC ça marche et c'est utile. *Cahiers du communisme*, n°6.

Histoire du Parti socialiste

DÉMÉNAGEMENT : Le Parti socialiste va quitter pendant cinq mois son siège de la rue de Solférino. (1996, novembre 15). *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/archives/article/1996/11/15/demenagement-le-parti-socialiste-va-quitter-pendant-cinq-mois-son-siege-de-la-rue-de-solferino_3750226_1819218.html

Le PS ferme définitivement la porte de Solférino. (2018, octobre 12). *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/politique/article/2018/10/12/le-ps-ferme-definitivement-la-porte-de-solferino_5368450_823448.html

(cc) BY-NC-ND

BIBLIOGRAPHIE

Historiographie

Ouvrages généraux

Delacroix, C., Dosse, F., Garcia, P., & Offenstadt, N. (2010). *Historiographies : Concepts et débats*. Gallimard.

Haupt, G. (1980). *L'historien et le mouvement social* (Vol. 1-1). F. Maspero.

Articles de revue

Berstein, S. (1992). *L'historien et la culture politique*.

Krakovitch, O. (1994). *Les archives d'après les Lieux de mémoire : Passage obligé de l'Histoire à la Mémoire*.

Archivistique

Ouvrages généraux

Association des archivistes français. (2020). *Abrégé d'archivistique : Principes et pratiques du métier d'archiviste* (4e éd. refondue et augmentée, Vol. 1-1). Association des archivistes français.

Archives et numérique

Ouvrages généraux

Bachimont, B. (s. d.). *Patrimoine et numérique. Technique et politique de la mémoire*. Institut National de l'Audiovisuel (INA). Cairn.info.

Gebeil, S. (2021). *Website story. Histoire, mémoires et archives du Web*. Institut National de l'Audiovisuel (INA).

Mkadmi, A. (2021). *Les archives à l'ère du numérique : Préservation et droit à l'oubli*. ISTE Editions.

Salaün, J.-M. (2012). *Vu, lu, su : Les architectes de l'information face à l'oligopole du Web* (Vol. 1-1). la Découverte.

Articles

Caron, B. (2025) Ne confondez plus numérisé et nativement numérique – Le petit artisan de la préservation numérique. Consulté 10 août 2026, à l'adresse https://digipres.fr/archives/114

Chabin, M.-A. (2004). Document trace et document source. La technologie numérique change-t-elle la notion de document ?. *Revue I3 - Information Interaction Intelligence*. 4 (1)

Duplouy, L. (2016). Conserver sur des supports non pérennes. *La Gazette des archives*, *242*(2), 65-70.

Goubin, E. (2016). Les archivistes face au défi de la dématérialisation. *La Gazette des archives*, *242*(2), 149-159.

Guyon, C. (2019). La fabrique de l'archive : Le rituel de la collecte des archives. *La Gazette des archives, 253*(1), 9-16.

(cc) BY-NC-ND

Luquet, J. (2006). La numérisation dans les services d'archives publics en France, une révolution pragmatique. *La Gazette des archives, 204*(4), 233-253.

Naud, D. (2019). Le numérique : Beaucoup de gestes pour un meilleur partage ? *La Gazette des archives*, *253*(1), 29-36.

Paloque-Berges, C. (2016a). Les sources nativement numériques pour les sciences humaines et sociales. *Histoire@Politique*, *30*(3), 221-244.

Paturange, M. (2015). Gros plan sur la numérisation. *La Gazette des archives. 2395*(3), 129-140.

Articles de presse

Chenevez, A. (2025, juin 12). « La numérisation du patrimoine ne garantit pas une conservation durable ». *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/idees/article/2025/06/12/la-numerisation-du-patrimoine-ne-garantit-pas-une-conservation-durable_6612506_3232.html

Rapports

Ory-Lavollée, B. (2003), La diffusion numérique du patrimoine, dimension de la politique culturelle, rapport à Mme la ministre de la Culture et de la communication, 2003 (http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/rapports/ory-lavollee/ory-lavollee.pdf [archive]) https://archive.wikiwix.com/cache/?url=http%3A%2F%2Fwww.culture.gouv.fr%2Fculture%2Factualites%2Frapports%2Fory-lavollee%2Fory-lavollee.pdf

Archives privées

Cornu, M., & Fromageau, J. (avec Centre d'études sur la coopération juridique internationale & Archives nationales). (2013). *La préservation des archives privées et l'intérêt public : Mutations et ruptures actes du colloque international*. L'Harmattan.

Joux, C. de, Even, P., Lacousse, M., Limon-Bonnet, M.-F., Nougaret, C., Sibille, C., Bournique, I., Chaupard, S., & Suire, Y. (2008). *Les archives privées : Manuel pratique et juridique*. la Documentation française.

Le Goff, A. (avec France). (2001). *Les archives des associations : Approche descriptive et conseils pratiques*. La Documentation française Archives de France.

Archives audiovisuelles

Gill, S. (2024). Les archives audiovisuelles au tamis des archivistes. In C. Scopsi, C. Roullier, M. Sin Blima-Barru, & É. Vasseur (Éds.), *Les nouveaux paradigmes de l'archive*. Publications des Archives nationales.

Archivistes !, R. de. (2022, janvier 25). *Archivistes ! N° 139*. Association des archivistes français.

Histoire des partis politiques

Parti communiste français

Martelli, R., Vigreux, J., & Wolikow, S. (2020). *Le Parti rouge. Une histoire du PCF 1920-2020*. Armand Colin.

(cc) BY-NC-ND

Parti socialiste

Cépède, F. (2008). La SFIO des années 1905-1914 : Construire le parti. *Cahiers Jaurès*, *187188*(1), 29-45.

Kergoat, J. (1997). *Histoire du parti socialiste*. La Découverte.

Rassemblement national

Gautier, J.-P. (2022, janvier 26). Qui créa le Front national ? Première partie : les nostalgiques du nazisme et de la collaboration. *Contretemps*. https://www.contretemps.eu/front-rassemblement-national-le-pen-nazisme-collaboration-vichy-petain/

Archives du politique

Articles généraux

La Gazette des archives, n°148, 1990. Les archives des partis politiques. (1990). *148*(1). https://www.persee.fr/issue/gazar_0016-5522_1990_num_148_1

Canavaggio, P. (1997). Les archives historiques des partis politiques français. *La Gazette des archives*, *176*(1), 50-63.

Roussellier, N. (1988a). Archives des partis, politique des archives. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, *19*(1), 104-106.

Archives du communisme

Ouvrages généraux

Boichu, P. (avec Troussel, S., Roussel, F. homme politique, & Roubaud-Quashie, G.). (2025). *Les archives du PCF à Bobigny : Histoire et bilan d'un dépôt aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis*. Les éditions de la Fondation Gabriel-Péri.

Genevée Frédérick historien. (2012). *La fin du secret : Histoire des archives du Parti communiste français*. les Éditions de l'Atelier.

Manessis, D. & Roubaud-Quashie, G. (2018), *Empreintes rouges : Nouvelles perspectives pour l'histoire du communisme français*. Presses universitaires de Rennes.

Articles

Boichu, P. (2018). Les Archives départementales de la Seine-Saint-Denis : Un lieu ressource pour l'histoire du communisme. In D. Manessis & G. Roubaud-Quashie (Éds.), *Empreintes rouges : Nouvelles perspectives pour l'histoire du communisme français* (p. 191-202). Presses universitaires de Rennes.

Carreau, P. (2003). Une nouvelle étape pour la conservation et la valorisation des archives du PCF. *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, (90-91), Article 90-91.

Vigreux, J. (2011). 1990-2010 : Archives et écriture(s) de l'histoire du PCF. *Territoires contemporains*, (2).

(cc) BY-NC-ND

Presse

Trottier, par M. (s. d.). *2, place du Colonel-Fabien : La mission de Ciné-Archives par Marion Boulestreau*. Consulté 31 août 2026, à l'adresse https://horschamp.qc.ca/article/2-rue-du-coloniel-fabien-un-entretien-avec-marion-boulestreau-de-cine-archives

Zabalia, E. (10 avril 2025) Ciné-Archives : Rencontre avec Marion Boulestreau et Federico Lancialonga, *Close-Up Mag*. https://www.close-upmag.com/2025/04/10/cine-archives-rencontre-avec-marion-boulestreau-et-federico-lancialonga/

Emissions

Quarante ans d'enregistrements : Épisode 1/4 du podcast Les voix du PCF, archives sonores du communisme français. (2025, mai 12). France Culture. https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/lsd-la-serie-documentaire/quarante-ans-d-enregistrements-6474582

Archives du Parti socialiste

Jouineau, E. (2011). Le Centre d'archives socialistes de la Fondation Jean-Jaurès. Nouvelles sources d'archives et perspectives de recherche sur le parti socialiste. *Histoire@Politique*, *13*(1), 185-198.

Archives des partis politiques européens

Barbagallo, F. (1990). La Fondation Gramsci à Rome : La bibliothèque et les archives. *La Gazette des archives, 148*, 54-58.

Bradler, G. (1990). Les archives des partis politiques en République fédérale d'Allemagne. *La Gazette des archives, 148*, 49-51.

Canavaggio, P. (1990). Les services d'archives politiques en République fédérale d'Allemagne. Compte rendu d'un voyage d'étude. *La Gazette des archives, 148*, 52-54.

Fonds de Moscou

Ouvrages généraux

Cœuré, S. (2013). *La mémoire spoliée : Les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique, de 1940 à nos jours* (Nouvelle édition revue et actualisée). Payot & Rivages.

Fonck, B., Servant, H., & Coeuré, S. (2019). *Les fonds de Moscou : Regards sur les archives rapatriées de Russie et les saisies de la Seconde guerre mondiale* (Vol. 1-1). Presses universitaires de Rennes Service historique de la défense.

Wolikow, S. (1996). *Une histoire en révolution ? Du bon usage des archives, de Moscou et d'ailleurs*. EUD, Éd. universitaires de Dijon.

Articles

Cœuré, S. (2016). Les archives comme « arme de la classe ouvrière » : Utiliser et comprendre les fonds du Komintern (base Incomka) et les fonds rapatriés de Moscou à la lumière de l'histoire des archives en URSS. In S. Le Clec'h, C.

(cc) BY-NC-ND

Oppetit, & S. Wolikow (Éds.), *Archives et communisme(s) : L'avant-guerre (1919-1943) : Nouveaux outils, nouvelles archives*. Publications des Archives nationales.

Vigreux, J. (2019). Les archives de la Sûreté et l'histoire de France des années 1930 : À propos de travaux récents et de l'ANR Paprik@2F. In B. Fonck, S. Cœuré, & H. Servant (Éds.), *Les « fonds de Moscou » : Regards sur les archives rapatriées de Russie et les saisies de la Seconde Guerre mondiale* (p. 73-82). Presses universitaires de Rennes. h

(cc) BY-NC-ND

SITOGRAPHIE

Textes de loi

Article L211-1—Code du patrimoine—Légifrance. (s. d.). Consulté 31 août 2026, à l'adresse https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032860025

Programmes de recherches

INCOMKA - LIR3S. (2023, octobre 24). https://lir3s.ube.fr/bases-de-donnees/incomka/

PAPRIK@2F – Portail Archives Politiques Recherches Indexation Komintern et Fonds français. (2017a, février 22). https://anrpaprika.hypotheses.org/

tr3959fe. (2022, novembre 21). ABRICO 2 : Archives, Brochures et Informations Communistes. *MSH Dijon*. https://msh-dijon.ube.fr/abrico-2-archives-brochures-et-informations-communistes-2/

Portails documentaires

Archives Socialistes. (s. d.). Consulté 31 août 2026, à l'adresse https://archives-socialistes.fr/

Ciné-Archives | Fonds audiovisuel du Parti communiste français et du mouvement ouvrier | 900 films à découvrir en ligne. (s. d.). Ciné-Archives | Fonds audiovisuel du Parti communiste français et du mouvement ouvrier | 900 films à découvrir en ligne. Consulté 31 août 2026, à l'adresse https://www.cinearchives.org/

Maitron. (s. d.). Consulté 31 août 2026, à l'adresse https://maitron.fr/

Politique, critique sociale et mouvements sociaux | MSH Dijon. (s. d.). Consulté 31 août 2026, à l'adresse https://pandor.u-bourgogne.fr/fr/politique-critique-sociale-et-mouvements-sociaux

Outils informatiques

Archifiltre. (s. d.). Consulté 31 août 2026, à l'adresse https://beta.gouv.fr/startups/archifiltre.html

Archives, T. N. (s. d.). The National Archives—Homepage [Text]. *The National Archives*. Consulté 31 août 2026, à l'adresse https://www.nationalarchives.gov.uk/information-management/manage-information/preserving-digital-records/droid/

(cc) BY-NC-ND

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1. Bâtiment des archives départementales de la Seine-Saint-Denis à Bobigny. Photo personnelle. 29
Figure 2. Fonds du Parti communiste français aux AD 93. Photo personnelle. 29
Figure 3 Budget de la Fondation Jean Jaurès en 2021. Source : La fondation. (s. d.). *Fondation Jean-Jaurès*. Consulté 28 août 2026, à l'adresse https://www.jean-jaures.org/la-fondation/ 31
Figure 4. Fonds du Parti socialiste à la Fondation Jean Jaurès. Photo personnelle. 32
Figure 5. Partie du matériel de lecture des AD 93. Photo personnelle. 40
Figure 6. Four étuves aux AD 93. Photo personnelle. 41

(cc) BY-NC-ND

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS 9
CHOIX D'UNE ECRITURE NON-DISCRIMINANTE 10
UTILISATION DE L'IA GENERATIVE 11
INTRODUCTION 13
PARTIE 1 : ARCHIVER LE POLITIQUE, POLITIQUE D'ARCHIVAGE .. 17
I. Les partis politiques et leurs archives : un panorama de la conservation des fonds 17
A. Une lente prise de conscience 17
B. Les contraintes inhérentes aux partis politiques pour la conservation des archives 19
C. Un nouveau goût de l'archive ? 20
D. Qui conserve ses archives ? Une comparaison entre les partis de gauche et de droite 21
II. Le statut juridique des fonds 22
A. L'essence hybride des archives politiques 22
B. Des typologies variées de documents 23
C. Des lieux de conservation et régimes juridiques variés 23
Les archives privées dans les structures d'archives publiques 23
Les archives privées conservées par des structures privées 24
Le cas du classement comme archives historiques 25
III. Focus sur l'histoire de deux fonds politiques : le PCF et le PS . 25
A. Le Parti communiste français, une progressive ouverture des archives 25
Histoire du Parti communiste et de ses archives 26
La constitution des archives au sein du PCF 26
Ouverture et dépôt dans le public 27
Les archives du Parti communiste restées au siège 29
B. Les archives du Parti socialiste et le choix du privé 30
Histoire du Parti socialiste 30
Histoire des fonds du Parti socialiste 30
De quels fonds parle-t-on ? 32
PARTIE 2 : LA NUMERISATION DES ARCHIVES ET LA VALORISATION DES FONDS 33
I. Que numérise-t-on ? Les choix politiques de la numérisation ... 33
A. Qu'est-ce que la numérisation ? 33
B. L'intérêt de la numérisation pour les archives du politique 34

(cc) BY-NC-ND

C. Limites de la numérisation et enjeux de conservation 35

II. Gros plan sur des programmes de numérisation et d'indexation dans les archives du politique 37

A. La numérisation et la mise en ligne des archives du communisme : le cas des fonds de Moscou 37

B. Les fonds audiovisuels du PCF 38

Rappel : les archives audiovisuelles dans le paysage archivistique français 38

Les archives audiovisuelles au PCF 39

La numérisation des fonds audiovisuels 40

L'indexation des fonds audiovisuels 41

C. La numérisation à la Fondation Jean Jaurès 42

III. La valorisation en ligne des archives 43

A. Les plateformes web des services d'archives et les expositions virtuelles 44

Les expositions virtuelles 44

B. L'association Ciné Archives et la mise en valeur des fonds cinématographiques du PCF 45

PARTIE 3 : LES ARCHIVES NUMERIQUES, NOUVELLES SOURCES DE L'HISTOIRE 47

I. La sauvegarde des archives numériques pour écrire l'histoire politique de demain 47

A. Fonctionnement du numérique et pérennisation des données 47

B. Qu'est-ce qu'un document numérique ? 48

C. Comment assurer l'intégrité des documents ? 49

D. Rôle de l'archiviste dans la mise en place d'une politique d'archivage 49

II. Les fonds nativement numériques des partis politiques 50

A. Les fonds nativement numériques du PCF 50

B. Les fonds nativement numériques du Parti socialiste 52

C. Les fonds nativement numériques des Écologistes 53

III. Le cas des archives du web : un fonds conservé et entretenu par la BnF 54

A. Que sont les archives du web ? 54

B. La collecte du web électoral 55

C. Les archives du web du PCF 55

CONCLUSION 57

SOURCES 59

BIBLIOGRAPHIE 61

SITOGRAPHIE 66

(cc) BY-NC-ND

TABLE DES ILLUSTRATIONS 67
TABLE DES MATIERES 69

(cc) BY-NC-ND